

Le 25 février 2015  
À Saint-Genis-Laval,

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 24 FÉVRIER 2015**

**PARTICIPANTS**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 9), François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU (à partir du point 4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT (à partir du point 4)

**EXCUSÉS**

Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 9)

**ABSENTS**

**POUVOIRS**

Michel MONNET à Guillaume COUALLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

## **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 janvier 2015

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Compte-rendu des décisions n° 2014-100 à 2015-007

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

### **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>TITRE</b>	<b>OBJET</b>
<b>2014-100</b>	Résiliation de droit du marché n° 11/25 relatif aux opérateurs de vidéoprotection	Le marché 11/25 relatif aux opérateurs de vidéoprotection a été attribué à la société LYON SÉCURITÉ PRIVÉE en 2011. Cette société a été mise en liquidation judiciaire et n'est plus en mesure d'assurer l'exécution des prestations. La présente décision vise à résilier de droit ce marché et à lancer un marché à procédure adaptée afin de désigner un nouveau prestataire.
<b>2014-101</b>	Marché n° 14/32 Fourniture de couches	La circulaire n° 2011-105 du 29 juin 2011 relative à la prestation unique d'accueil du jeune enfant et de prise en charge des soins d'hygiène et des repas stipule que les structures d'accueil du jeune enfant fournissent les couches pour tous les enfants qui y sont gardés. Aussi la ville de Saint-Genis-Laval s'est associée aux structures Association Familiale, Pom' Cerises et Sucre d'Orge dans le cadre d'un groupement de commandes afin de faire des économies d'échelle. Une procédure adaptée a été lancée afin de désigner le nouveau prestataire pour la fourniture de couches. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à désigner le candidat FRANCE COLLECTIVITÉ HYGIÈNE (FCH) comme attributaire de ce marché.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-102	Acte de suppression de la régie de recettes auprès du service des sports	La ville de Saint-Genis-Laval ne vend plus de tickets pour les entrées à la piscine d'Irigny; la régie de recettes n'est donc plus nécessaire. La présente décision vise à la supprimer.
2014-103	Marché n° 13/38 Réhabilitation des sentiers pédestres « Sacuny, La clef des champs et l'Observatoire » Conception - fabrication et pose de signalétique : prorogation	Le marché 13/38 relatif à la signalétique sur les sentiers pédestres a été attribué à l'entreprise PIC BOIS par décision 2012-122 du 6 décembre 2013 et pour un montant de 17 590.75 € HT. Le délai d'exécution initialement prévu courait jusqu'au 17 janvier 2015. Suite à la mise en place de nouvelles technologies (QR codes) par le Grand Lyon et à leur décision d'en équiper la signalétique des sentiers pédestres saint-genois, la présente décision vise à prolonger le délai d'exécution de 3 mois, soit jusqu'au 17 avril 2015.
2014-104	Marché 14/33 Accès internet et réseau VPN MPLS	En raison d'un besoin d'évolution qualitatif et financier de la connexion internet de l'Hôtel de Ville et de l'interconnexion des sites distants, une procédure adaptée relative à la fourniture d'accès internet et au réseau VPN MPLS a été lancée. 4 offres ont été remises dont trois ont été invitées à négocier. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat COMPLETEL comme attributaire de ce marché pour un montant de mise en service de 450 euros HT puis un montant forfaitaire mensuel de 1 209 euros HT.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-105	<p>Marché 13/13 Fourniture et pose de signalétique de bâtiment : affermissement de la tranche conditionnelle 2</p>	<p>Par décision 2013 -043 du 17 mai 2013, le marché relatif à la fourniture et la pose de signalétique des bâtiments communaux a été attribué à la société AZDO. Ce marché comportait une tranche ferme (10 premières réalisations) effectuée entre le 4 juin et le 2 septembre 2013. Le 18 septembre 2014 la tranche conditionnelle 1 (2<sup>ème</sup> partie des équipements) a été affermie par décision 2014-072 et réalisée du 27 septembre au 30 octobre 2014. La présente décision vise à affermir la tranche conditionnelle 2 (troisième partie des équipements) qui sera réalisée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et dont les crédits ont été inscrits sur le budget 2015.</p>
2014-106	<p>Accord-cadre AC/67/08 "Travaux d'entretien des bâtiments" Avenant de transfert</p>	<p>Dans le cadre de la mise en redressement judiciaire de la société SOLS MODERNES, un plan de cession a été mis en place et le Tribunal de Commerce a cédé les actifs de la société SOLS MODERNES au profit de la société SOLS MODERNES AUTREMENT. Ainsi le lot n°8 de l'accord-cadre conclu entre la ville de Saint-Genis-Laval et la société SOLS MODERNES est transféré à la société SOLS MODERNES AUTREMENT.</p>
2014-107	<p>Marché n° 14/34 Travaux de restructuration et de rénovation de la médiathèque municipale de Saint-Genis-Laval : attribution du lot « Menuiseries intérieures et agencement »</p>	<p>Une consultation de marché public comportant 13 lots a été lancée afin de désigner les prestataires pour les travaux de la médiathèque. Cependant le lot n°7 "Menuiseries intérieures bois - agencement" a été déclaré infructueux faute d'offre. Aussi une nouvelle consultation a été lancée pour cet objet. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat LAGEM comme attributaire de ce marché pour un montant de 273 268,82 euros HT.</p>

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-108	Marché 14/16 Travaux pour la restructuration de la médiathèque : lot 8 - Agrément d'un sous-traitant	Par décision 2014-034 du 10 juin 2014, les marchés de travaux relatifs à la rénovation de la médiathèque ont été attribués aux entreprises retenues, et plus particulièrement, le lot 8 « Carrelages - Faïences », à la SARL FONTAINE pour un montant de 29 800 euros HT. Une demande de sous-traitance en faveur de la société "TECH'SOLS" pour un montant de 15 070.80 euros et pour une mission de mise en œuvre d'isolant thermique et de chape liquide ciment a été proposée par la société FONTAINE. La présente décision vise à agréer la sous-traitance à la vue des pièces fournies.
2014-109	Marché n° 14/35 Mise à disposition de bennes	Le marché pour la mise à disposition et l'enlèvement de bennes utilisées par les services techniques arrive à son terme le 31 décembre 2014. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. 5 candidats ont remis une offre. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir la société ONYX (Véolia) comme attributaire.
2015-001	Marché n° 15/01 Mission d'assistance et de conseil pour la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	La ville de Saint-Genis-Laval souhaite mettre en application la TLPE sur son territoire. Aussi, afin que le dispositif et ses modalités répondent aux objectifs de la Ville, une consultation pour une mission d'assistance et de conseil pour la mise en place de la TLPE a été lancée. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres des quatre candidats, à retenir le candidat GO PUB comme attributaire pour un montant de 1 950 euros HT pour la tranche ferme d'aide à la détermination de la politique d'application de la TLPE.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-002	<p>Marché n° 15/02  Achat de séjours de colonies de vacances été 2015 pour les 8 à 15 ans</p>	<p>Comme chaque année, la Ville de Saint-Genis-Laval propose aux jeunes Saint-Genois âgés de 8 à 15 ans des séjours de vacances d'été. Aussi un marché a été lancé afin de déterminer les prestataires pour les séjours pour l'été 2015. Ce marché est décomposé en deux lots séparés :</p> <p>Lot n° 1 : séjour en bord de mer du 12 au 19 juillet 2015;  Lot n° 2 : séjour en bord de mer du 16 au 23 août 2015;</p> <p>La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat PEP42 comme attributaire du lot n° 1 et le candidat DJURINGA JUNIORS comme attributaire du lot n° 2.</p>
2015-003	<p>Constitution de partie civile de la Commune - Infraction aux règles de l'urbanisme de Monsieur Maxence BELLIER</p>	<p>La présente décision vise à la constitution de partie civile de la Commune dans le cadre de l'affaire à l'encontre de monsieur Maxence BELLIER domicilié 28 chemin des Collines à Saint-Genis-Laval pour infraction aux règles de l'urbanisme.</p>
2015-004	<p>Marché n° 14/11  Construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges  Lot 6 : agrément d'un sous-traitant</p>	<p>Les marchés de travaux relatifs à la construction d'une Maison de Quartier aux Collonges ont été attribués par décision 2014-021 du 15 avril 2014. L'entreprise BLANCHET a été retenue pour le lot 6 pour un montant de 250 000 € HT. Cette entreprise propose un sous-traitant, la société ARES, pour la pose de deux portes automatiques, pour un montant de 7340.62 € HT. La présente décision vise à agréer la sous-traitance au regard du dossier complet transmis par l'entreprise titulaire.</p>

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-005	Avenant de transfert au marché 13/40 "Impression et façonnage", lot 3 "Impressions spécifiques"	La société SÉRIGRAPHIE MODERNE SAS a cédé son fonds de commerce à la société SOCIÉTÉ NOUVELLE SÉRIGRAPHIE MODERNE qui en a repris les actifs. Le marché 13/40 "Impression et façonnage", lot 3 "Impressions spécifiques" nous liant à cette société, la présente décision vise à établir un avenant de transfert afin de poursuivre l'exécution de ce marché.
2015-006	Restructuration de la médiathèque Lot 1 " Démolition - Gros œuvre" - Agrément d'un sous-traitant	L'entreprise PEIX, retenue sur le lot 1 " Démolition - gros œuvre " dans le cadre des travaux de restructuration de la médiathèque pour un montant de 143 311.90 € HT, demande l'agrément du sous-traitant "Société EVEREST" pour une mission de nettoyage de la façade et des vitres du bâtiment pour un montant de 4 080 €. Au vu du dossier complet fourni par l'entreprise, la présente décision vise à agréer sa candidature.
2015-007	Exonération pour les ciné-porteurs et les lycéens de l'atelier cinéma du lycée Descartes au ciné La Mouche	La présente décision vise à appliquer la gratuité au cinéma La Mouche pour les ciné-porteurs et les lycéens de l'atelier cinéma du lycée Descartes.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2014-100 à 2015-007 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

**T. MONNET** : « Concernant la décision 2014-101 sur la fourniture de couches, votre choix se porte sur la Société FRANCE COLLECTIVITÉ HYGIÈNE (FCH), société qui possède un grand et dense catalogue de produits, dont la page 143 correspond aux couches. N'y apparaissent que des couches de la marque HUGGIES, d'origine anglo-saxonne, me semble-t-il et qui sont loin d'être les moins chères et les plus performantes. Vous connaissez maintenant tout l'intérêt que nous portons à ces protections enfantines. Aussi, après quelques recherches menées sur internet, les couches les plus intéressantes en rapport qualité-prix sont celles que commercialise LIDL, de marque allemande : « TOUJOURS ». Du fait de la somme investie par la

commune, à savoir 17 000 €, peut-être serions-nous inspirés lors du prochain appel d'offres d'avoir des entreprises qui fournissent ce type de produit ?

Sur la 2015-001 concernant la mission d'assistance et de conseil pour la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, pourriez-vous nous confirmer qu'à ce jour la commune ne perçoit pas la TLPE ? Pourrions-nous connaître vos arguments pour décider de l'instaurer en 2016 ? Lorsque celle-ci sera instaurée, après la mission de GO PUB, connaissez-vous approximativement le gain financier qu'elle générera ?

Enfin, les taux d'imposition de cette taxe sont-ils modulables selon la volonté du Conseil Municipal et différents selon leur nature, à savoir emplacements publicitaires fixes, affiches publicitaires, réclames et enseignes ou sur les véhicules publicitaires ? »

**A. JAGET :** « Je signale à Monsieur MONNET que le prix compte mais la qualité est aussi importante. En matière de couches, tout ce qui fuit est très embêtant. Sur internet, on ne teste pas les fuites. On les teste quand on met les mains dedans. La prochaine fois, nous vous inviterons. Toutes les crèches ont testé des couches de différentes marques et fournisseurs. Le choix a été fait sur la base du rapport qualité-prix. »

(Propos hors micros)

**M. GUOUGUENI :** « Concernant la TLPE, en 2009, il a été pris le parti d'exonérer pour une question de soutien au développement économique, notamment compte tenu de la situation de la crise. Le rôle du cabinet, est justement de répondre à vos questions parce que ce sont des questions que l'on s'est posées. Compte tenu de la difficulté, il a été mis en place un accompagnement à travers ce cabinet, un comité de pilotage pour appréhender car il y a quand même des éléments réglementaires, qui ne sont pas toujours très évidents à appréhender. Cet accompagnement nous permettra d'être au plus précis et au plus juste, compte tenu d'une volonté communale par rapport à cette taxe pour être dans une phase d'explication pédagogique vis-à-vis du monde du commerce et du développement économique pour être dans une mise en place de cette taxe la mieux comprise possible. »

**M. LE MAIRE :** « Je rappelle que cette taxe poursuit l'objectif de la taxation de la publicité et aussi de sa limitation en termes de pollution visuelle. Il y a un certain nombre de dispositifs. On sait que le corpus juridique de cette loi est très complexe et pose un certain nombre de problèmes dans son application et dans les cibles, si on veut avoir plus de soutien au commerce local, on peut moduler. Elle offre plusieurs possibilités. Il faut l'étudier d'une manière très précise. Il faut se faire aider car les recours contre les publicitaires, qui ont des moyens juridiques extrêmement importants, sont aussi à prévoir et nous avons besoin de sécuriser l'action de la Ville.

## LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Quincieux**

**Évaluation des charges transférées**

**Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER**

Par arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1<sup>er</sup> juin 2014, portant le nombre total de Communes membres à 59.

Cette adhésion emporte le transfert des compétences prévues dans les statuts de la Communauté urbaine et nécessite une évolution financière de ces transferts.

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), lors de sa séance du 4 décembre 2014, a proposé, à l'unanimité des membres présents, d'arrêter le montant des charges transférées à 652 377 € réparti comme suit :

- voirie	363 510 €
- nettoyage et viabilité hivernale	219 578 €
- aménagement de l'espace (SCOT)	4 434 €
- aménagement de l'espace (PLU)	2 800 €
- incendie et secours	49 533 €
- eaux pluviales	12 522 €

Ce montant a été arrêté par délibération n°2014-0468 du Conseil de Communauté du 15 décembre 2014.

Les périodes de référence qui ont été retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

- *Fonctionnement* : l'année 2013 a été retenue ou l'année 2014 quand la somme était arrêtée de façon certaine.
- *Investissement* : les montants retenus pour les dépenses d'investissement sont calculés sur la moyenne annuelle des exercices 2010 à 2013.

Cette évaluation doit faire l'objet de délibérations concordantes d'une majorité qualifiée des Conseils municipaux des 59 Communes membres de la Communauté urbaine, adoptées sur le rapport de la CLETC ;

Vu ledit dossier ;

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 4 décembre 2014, comme ci-après annexé ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le montant des charges transférées par la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon à 652 377 €;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**M. LE MAIRE** : « C'est une délibération qui passe dans toutes les communes. Il s'agit de faire voter l'évaluation des charges transférées. Je rappelle que l'on avait déjà vu, dans ce Conseil Municipal, le principe de l'adhésion de la commune de Quincieux à la Métropole (au Grand Lyon à l'époque). La Commission Locale d'évaluation des transferts de charges, où se trouve un certain nombre de représentants de tous les groupes politiques du Grand Lyon, a arrêté le montant des charges transférées à 652 377 €. La répartition vous est donnée dans la délibération. Il y a un certain nombre de quorum requis sur ce type de délibérations, comme on l'avait vu précédemment lors de l'adhésion de la communauté de Lissieux, de Givors-Grigny. C'est aussi le périmètre de la Métropole qui s'élargit à l'ensemble des communes sur un même bassin de vie et d'emploi. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

## LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

*Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE*

La Communauté urbaine de Lyon a assuré en 2013 aux 1 306 972 habitants, répartis sur 58 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2013 est établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont la compétence relève de la Communauté urbaine de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil de communauté, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

2013 est une année de stabilisation du service de la collecte, la nouvelle organisation enclenchée le 22 octobre 2012 a entraîné des modifications importantes des habitudes de travail des agents. D'abord perturbé avec des collectes irrégulières, le service s'est progressivement stabilisé au cours du premier trimestre 2013 grâce à la synergie du travail mené avec les mairies et les équipes de terrain très impliquées.

Une enquête lancée auprès des Grands Lyonnais indique que 86% d'entre eux sont satisfaits du service de collecte.

Dans la perspective du futur système de traitement des déchets, le premier trimestre 2013 a été marqué par le lancement des études sur les volets économiques et technologiques.

Un incendie a conduit à l'arrêt de l'unité d'incinération de Rillieux-la-Pape, ce qui a nécessité une réorganisation rapide de l'acheminement des déchets.

Enfin, grâce au travail quotidien des agents de déchèteries, les Grands Lyonnais trient mieux en déchèterie : en deux ans les déchets non valorisés sont passés de 30 000 tonnes à 20 000 tonnes.

Sur le Grand Lyon la production de déchets a diminué de 1,49% mais l'ensemble des dépenses de gestion des déchets s'est élevé à 132M€, soit une hausse de 5,7% par rapport à 2012 avec notamment une hausse de 21,7% des dépenses liées au stockage. Le coût net de la gestion des déchets est de 76,80 €/habitant.

Pour information en 2013, ce sont 218 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint-Genois qui ont été collectés, soit -5,7% par rapport à 2012 pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 229 kg./hab(-5,5%).

Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert), la commune de Saint-Genis-Laval a été concernée par des actions de formations de relais de proximité auprès de toutes personnes susceptibles d'être un relais pour délivrer des consignes de tri (gardien, animateurs, agents d'entretien ...).

Ainsi pour Saint-Genis-Laval, 50,64 kg d'emballages triés par habitant ont été collectés contre 48,1 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon. La qualité du tri de la commune est qualifiée de moyenne.

Enfin, afin d'optimiser le recyclage du verre, des diagnostics ont été réalisés sur 16 communes dont Saint-Genis-Laval afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements. De plus la commune s'est engagée comme 31 autres villes dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Ainsi ces mesures ont déjà permis d'augmenter la quantité de verre collectée sur 2013 de 1,9%, passant de 21,8 à 22,22 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 19,8 kg sur l'ensemble du Grand Lyon.

Dans la continuité des autres années, la collecte des papiers au profit de l'association française contre les myopathies (Téléthon 2013) a permis de remettre un chèque de 21 160 € avec 264,5 tonnes collectées. À Saint-Genis-Laval 5 tonnes ont été collectées (4 tonnes récoltées

auprès des habitants place Jaboulay, plus d'une tonne récoltée auprès des services municipaux).

De même, la collecte du verre a permis de récupérer 25 053 tonnes et d'offrir 76 412 € à la ligue contre le cancer.

Un exemplaire du rapport 2013 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

*(Arrivée de M. VURPAS à 19 h 14).*

**T. MONNET :** « *Nous ne pouvons que nous réjouir de la baisse de 1,49 % des déchets sur le Grand Lyon en 2013 par rapport à 2012. Diminution d'un côté et augmentation dans le même temps des dépenses de gestion des déchets de l'autre de plus de 5,7 %, pour un montant de 132 millions d'euros. Pourriez-vous nous expliquer cette « apparente contradiction » ?*

*Le fait que la production des ordures ménagères (bac gris) de Saint-Genis ait diminué de 2012 à 2013, passant de 231 kg à 218 kg, était un signal encourageant pour avoir, par complémentarité, un bon résultat concernant le tri sélectif. Il n'en a rien été. En effet, les chiffres pointent une dégradation du tri sélectif sur la même période, à savoir : 50,6 kg d'emballages triés par habitants collectés en 2013, contre 56,4 kg l'année précédente, passant ainsi d'une qualité de tri qualifiée de bonne à celle de moyenne en 2013. Sur la même période, la moyenne du Grand Lyon, certes inférieure à celle de Saint-Genis, est passée de 46,7 kg à 48,1 kg de tri sélectif.*

*Nous pourrions déduire de ce mauvais chiffre saint-genois, en matière de tri, que nos concitoyens ont adopté un mode de consommation limitant les emballages alimentaires, et que la diminution du volume des déchets ménagers soit le résultat d'un développement du compostage ! Nous souhaiterions y croire, mais en la matière Saint-Genis-Laval n'est pas en pointe.*

*Sommes-nous en mesure d'avoir des statistiques plus précises pour connaître, par quartier, la qualité du tri ? Non pas pour stigmatiser les « mauvais élèves » mais bien au contraire pour les aider, les sensibiliser davantage à ce geste écocitoyen indispensable. Les grands ensembles font peut-être partie de ces « mauvais élèves », parce qu'il paraît a priori plus facile d'être plus sensibilisé au tri des déchets lorsque vous disposez de deux poubelles différentes que vous avez à sortir alternativement sur le trottoir.*

*Nous souhaiterions connaître quels types d'actions ont été concrètement menés sur notre ville, et à destination de quelles personnes ou quartiers. Ces actions ont-elles été renouvelées en 2014 et le seront-elles en 2015 ? Il serait intéressant à notre échelle locale, nous semble-t-il, que des réunions à destination des présidents syndicaux des copropriétés (mais pas que) soient organisées annuellement pour les sensibiliser sur leur rôle d'intermédiaire quant à la qualité du tri de leurs copropriétaires ou colocataires ; cette initiative pourrait être réalisée par plusieurs personnes participant, par exemple, à la bourse municipale des jeunes.*

*Toujours dans le registre du travail de terrain à mener, nous pensons qu'il est primordial de mettre l'accent sur la sensibilisation au tri des déchets dans les écoles primaires. Nous savons que c'est le cas, par exemple, dans le groupe scolaire Mouton où un composteur a été installé. Est-ce le cas dans les autres écoles ? Y a-t-il des interventions régulières sur le temps périscolaire sur l'année scolaire ? En effet, les adultes ont beaucoup de mal à changer leurs habitudes et il faudra compter sur les enfants pour « éduquer » les parents.*

*Enfin, nous souhaiterions connaître le mode de tri au sein des services de la Mairie. Y a-t-il dans les bureaux des poubelles identifiées pour le tri en plus de celles pour les déchets courants ? »*

**E. CHEDAILLE :** *« Nous constatons et approuvons la mise en place d'actions de communication envers les Saint-Genois, qui leur a permis de mieux appréhender l'environnement dans lequel ils vivent et dont nous faisons tous partie. L'objectif de réduire la quantité de déchets a été atteint et une baisse conséquente a été observée entre 2012 et 2013. Cependant, malgré cette baisse et les efforts accomplis, les tarifs sont en hausse sur notre commune. Ne serait-il pas plus judicieux, par l'intermédiaire de la Métropole, de mettre en place dans les communes n'ayant pas obtenu le même résultat que dans la nôtre cette même campagne de communication qui a si bien réussi à Saint-Genis-Laval ? Et si les efforts ne sont pas au rendez-vous dans ces communes, plutôt que de faire payer le surplus aux bons élèves, pourquoi ne pas appliquer le principe du pollueur payeur ? »*

**F. VURPAS :** *« Vous connaissez mon discours. Je suis très sensibilisé à ce problème. Aujourd'hui, nous avons un régime appelé la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM sur vos feuilles d'impôts), qui peut être remis en question si on le souhaite. Pas au niveau de la commune puisque c'est le Grand Lyon qui gouverne l'opération. Néanmoins, vous pouvez faire entendre votre discours auprès du Grand Lyon. Il a entendu le mien. Nous pourrions demander à un représentant du Grand Lyon de relier cette question.*

*La Cour des comptes a dénoncé le système. Elle n'arrivait pas à identifier dans les recettes du Grand Lyon le détail des chiffres correspondant à la TEOM. La TEOM était entièrement diffusée dans les comptes du Grand Lyon. Cela n'a pas été suivi. Quelque part, les personnes qui trient correctement ont raison. Nous pouvons les appeler « les écocitoyens, mais il faudrait les appeler « imbéciles ». À partir du moment où on fait de la communication pour leur demander de trier, s'ils font l'acte de trier ce n'est pas uniquement pour la planète. Ils préfèrent le récupérer d'une façon ou d'une autre sur leur feuille d'impôts. Le travail qu'ils font tous les jours, ils vont le faire un peu moins s'ils constatent que le dispositif a réussi et que l'on n'est pas capable de leur rendre les efforts qu'ils fournissent. Ils ne le font pas que pour la planète. Ils le font aussi pour eux, pour leur bien vivre et leur argent. Il ne faut pas avoir d'illusion sur le sujet.*

*Si nous voulons aller au bout, faisons un vœu et demandons au Grand Lyon de passer du régime de la taxe à la redevance, qui est un deuxième régime légal. La redevance apporterait la contrepartie exacte et légale du coût que le collecteur, en l'occurrence le Grand Lyon, a pour ce sujet. En fait, ils mettent plein d'argent de côté et je trouve cela scandaleux. Si on veut aller au bout, il faut que les citoyens suivent mais ils ne le feront pas uniquement pour la planète et être de grands écocitoyens. Ils le feront aussi parce qu'ils feront des économies. Voilà ce que je voulais vous dire. »*

**M. JOBERT-FIORE :** *« Concernant l'augmentation de la hausse par rapport à 2012, j'ai indiqué dans la délibération qu'il y avait une hausse de 21,7 % des dépenses liées au stockage. Il y a de plus en plus de choses à stocker. Cela coûte de plus en plus cher. Ensuite, des actions ont été menées envers les agents de la commune et certains gardiens de logements collectifs en 2014. »*

(Arrivée de M<sup>me</sup> ALBERT-PERROT à 19 h 22).

**Y. DELAGOUTTE :** « Je remercie Monsieur MONNET d'avoir soulevé que nous faisons déjà au sein des écoles, depuis quelque temps, un compostage à l'école Mouton. C'est un compostage depuis deux ans en lien avec le Grand Lyon. Il est suivi par une association qui nous a bien aidés sur cette démarche. Il y a une très forte mobilisation des enfants. Quand on mobilise les enfants, on mobilise également les parents. Ils viennent le voir et posent des questions. Nous envisageons d'aller jusqu'au bout de la chaîne puisque nous utilisons ce compost sur le jardin scolaire de l'école Mouton.

Nous allons essayer de le développer dans les autres écoles mais c'est compliqué car le site doit s'y prêter. On ne peut pas mettre les silos de compostage n'importe où. Le site de Mouton s'y prêtait. »

**M. MILLET :** « Pour compléter sur le volet éducatif, à la dernière Commission Environnement, dont je fais partie, à la Métropole, nous avons évoqué le sujet des composteurs d'école. Les actions présentées ont toutes rencontré un succès. Elles seront renforcées dans l'année à venir. 25 composteurs au niveau des groupes scolaires devraient être installés.

Je signale également que des partenaires se mettent aussi dans la boucle, notamment l'établissement Saint-Thomas d'Aquin qui travaille avec la Société ELIOR et qui vient d'installer aujourd'hui dans le service de restauration un système de tri. Les enfants ont été très sensibilisés. Je suis allée déjeuner aujourd'hui à la cantine pour voir. Dès aujourd'hui, ils ont trié. Ce n'est pas le même principe qu'un composteur. Les déchets organiques sont tous collectés, soit la viande, le pain et les résidus de légumes et autres. Ensuite, ils sont mis dans une machine appelée un déshydrateur. Ils sont transformés en farine utilisée uniquement comme engrais pour les végétaux (rosiers, plantes d'ornement) mais pas pour de l'alimentaire. C'est l'activité de la Société ELIOR. C'est assez innovant. Il est intéressant de savoir qu'il existe un compostage mais également d'autres modes de développement pour diminuer les déchets. Quand on sait ce que représentent les déchets organiques dans une poubelle pour de tels établissements, c'est beaucoup moins de déchets puisqu'on demande à tous d'avoir cette option-là. Je compte aussi sur le volet éducatif. Je comprends l'incitation financière, mais passer par les enfants est aussi un bon moyen d'éduquer les parents. »

**M. LE MAIRE :** « Beaucoup d'actions sont réalisées. M. GUOUGUENI me rappelait également que dans le cadre des CUCS, il y a des opérations de sensibilisation avec les bailleurs parce que le problème est souvent avec les collectifs où il est plus difficile d'avoir une action citoyenne. Nous sommes dans cette dimension-là et tel qu'il est dit dans la délibération, nous avons plutôt une baisse des déchets collectés. Ils peuvent remonter une année, mais ils sont plutôt en diminution. Ce n'est pas seulement pour l'environnement. Le traitement des déchets a un coût extrêmement important. Tout ce que l'on peut récupérer et recycler représente des économies de fonctionnement et de traitement des déchets.

Sur le principe de la redevance, ce débat a eu lieu au niveau de la Métropole et du Grand Lyon. Au départ, c'est une bonne idée, sauf que son application devient plus compliquée par la suite : cela nécessite un paiement à la pesée, donc c'est compliqué pour l'habitat collectif.

Aujourd'hui, nous connaissons très bien le coût de fonctionnement des ordures ménagères et les recettes de la TEOM. Il y a un déséquilibre et ce débat a lieu avec la Cour des comptes et avec d'autres organismes. Peut-être que des lois modifieront tout cela mais il n'y a pas d'argent de côté qui soit scandaleux. Cela n'existe pas en comptabilité. La Cour des comptes a dit que les recettes retraient dans le budget global du Grand Lyon. Il n'y a pas de recettes affectées dans les collectivités publiques. Nous pouvons diminuer ce coût mais si on rentre moins de taxes avec la TEOM, de toute façon quelqu'un paiera la différence, soit l'usager

directement par un coût supérieur ou par le biais de la fiscalité. Ce qui n'est pas forcément souhaitable à terme. Il n'y a pas de bénéfices mais simplement des recettes.

Concernant le principe du pollueur payeur c'est-à-dire faire payer les communes, il y a quand même des communes qui sont moins favorisées que nous et qui ont beaucoup plus de collectif. Nous n'allons pas pénaliser des villes dans lesquelles la gestion des déchets est plus compliquée que dans un secteur individuel où c'est plus simple de trier dans une maison individuelle que dans un immeuble collectif. Dans ce cas, les communes qui ont 70 % de collectif seraient pénalisées deux fois. Elles portent aussi des logements aidés en grand nombre. Ce serait leur donner la double peine. Il y a aussi l'équité devant l'impôt et le service pour chaque contribuable. Il ne faut pas perdre ces notions d'équité. Ce qui est bénéfique d'un côté compense parfois ce qui coûte un peu plus cher ailleurs. C'est bien le principe de l'impôt et de la redevance publique qui sert un service égal pour chacun des concitoyens qu'ils soient de la commune ou de la Métropole.

En conclusion, nous avons encore des efforts à faire dans le domaine de la sensibilisation. Cela a été dit pour les écoles. En tant que citoyen aussi au niveau des déchets et des composteurs individuels. Les possibilités sont nombreuses. Cela ira dans le sens d'un véritable développement durable à terme. »

**C. ALBERT-PERROT :** « Pour éviter la double peine, d'où l'intérêt de passer par l'éducation, n'y aurait-il pas moyen de profiter des activités périscolaires pour mettre en place un dispositif récurrent avec des intervenants, etc. ? »

**M. LE MAIRE :** « Il faut qu'un enseignant soit porteur du projet. Dans les temps d'activités périscolaires, je crois qu'il y a une activité liée au développement durable. C'est dans ce cadre-là. Vous le savez puisque nous l'avons voté. C'est dans cette thématique-là que nous invitons les appels à projets. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### LE CONSEIL PREND ACTE

##### **5. HABITAT**

**Garantie d'emprunt des prêts PLUS et PLAI auprès d'ALLIADE HABITAT pour l'opération "résidence Bayard" au 92 avenue Foch**

*Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE*

Une erreur matérielle est intervenue dans la délibération n°09.2014.069 du 30 septembre 2014 relative à la garantie d'emprunt accordée à ALLIADE HABITAT pour l'opération du 92 avenue Foch (ex gendarmerie). En effet, le taux du prêt PLUS est le taux du livret A + 0,60% et non - 0,60%.

Il convient donc de procéder à la modification.

Par sécurité juridique, il est décrit ci-dessous l'ensemble des caractéristiques des prêts garantis.

**Les prêts PLAI** sont destinés au financement de l'acquisition - amélioration de **4 logements sociaux** sis 92 avenue Foch à Saint-Genis-Laval sur un ensemble comptant 15 logements.

- ▶ Un PLAI d'un montant de 171 443 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Taux d'intérêt actuariel annuel maximal : 1,05 % (taux du Livret A -0,20 %)
  - Échéances : annuelles
  - Durée totale maximale du prêt : 40 ans

- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Taux d'intérêt et de progressivité révisables en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %
- Un PLAI Foncier d'un montant de 131 333 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Taux d'intérêt actuariel annuel maximal : 1,05 % (taux du Livret A -0,20 %)
  - Échéances : annuelles
  - Durée totale maximale du prêt : 50 ans
  - Taux annuel de progressivité : 0 %
  - Taux d'intérêt et de progressivité révisables en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

**Les prêts PLUS** sont destinés au financement de l'acquisition - amélioration de **11 logements sociaux** sis 92 avenue Foch à Saint-Genis-Laval sur un ensemble comptant 15 logements.

- Un PLUS d'un montant de 173 143 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Taux d'intérêt actuariel annuel maximal : 1,85 % (taux du Livret A + 0,60 %)
  - Échéances : annuelles
  - Durée totale maximale du prêt : 40 ans
  - Taux annuel de progressivité : 0 %
  - Taux d'intérêt et de progressivité révisables en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %
- Un PLUS Foncier d'un montant de 519 676 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Taux d'intérêt actuariel annuel maximal : 1,85 % (taux du Livret A + 0,60 %)
  - Échéances : annuelles
  - Durée totale maximale du prêt : 50 ans
  - Taux annuel de progressivité : 0 %
  - Taux d'intérêt et de progressivité révisables en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt indiqués ci-dessus sont établis sur la base du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> août 2013, soit 1,25 %.

Ces taux sont susceptibles d'être actualisés à la date d'établissement des contrats de prêts en cas de variation de cet index de référence et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A intervenue entre-temps.

En conséquence, le taux du Livret A et/ou de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt.

Conformément à la réglementation, ces prêts doivent faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des collectivités locales.

La société ALLIADE HABITAT sollicite donc la garantie de la ville à hauteur de **15 %**, soit **149 339,25 €**.

Le solde de 85 % sera garanti par la Communauté Urbaine de Lyon.

VU les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt signé entre ALLIADE HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU la demande formulée par ALLIADE HABITAT en date du 11 juin 2014,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15% pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT soit un montant de 149 339,25 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux sis 92 avenue Foch à Saint-Genis-Laval;
- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes :  
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société ALLIADE HABITAT dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société ALLIADE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière et l'autoriser à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société ALLIADE HABITAT.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## **6. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Adhésion au Conseil Énergie Partagé (CEP) du SIGERLy**

*Rapporteur : Monsieur Serge BALTER*

La maîtrise des consommations d'énergies représente un enjeu pour les communes.

La promotion d'un comportement économe et responsable s'avère indispensable dans le contexte actuel de réchauffement climatique et de forte augmentation du coût des énergies.

Le SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise) auquel la commune adhère, réalise pour le compte de ses membres des études d'amélioration énergétique du patrimoine communal.

Toutefois la mise en œuvre des travaux n'était pas accompagnée.

Aussi afin d'améliorer ce résultat, le SIGERLy, à la demande des communes membres, propose désormais un accompagnement complet dans toutes leurs démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie, via un service appelé « Conseil Énergie Partagé » (CEP), défini par l'ADEME dans une charte signée par le SIGERLy en 2011.

Le syndicat affecte un « Conseiller Énergie » dédié à la commune qui accompagne plusieurs communes, dans le cadre de la mutualisation des moyens mis en œuvre par le syndicat. Le CEP intervient en amont et en parallèle des éventuels prestataires participant aux projets communaux (bureaux d'étude, maître d'œuvre, etc.).

Le service se décline en deux axes :

1. Aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergies;
2. Aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

L'engagement de la commune et du SIGERLy, d'une durée de 6 ans, est formalisé dans le cadre d'une convention entre les deux parties, qui ne fait l'objet d'aucune rémunération ou contribution supplémentaire particulière au syndicat.

L'obligation principale pour la commune réside dans le fait qu'elle s'engage à désigner un élu référent et un interlocuteur dédié dans les services municipaux, ainsi qu'à fournir au SIGERLy toutes les données utiles à la réalisation de ses missions.

Aussi, afin de bénéficier de ce service, il est proposé de signer la convention « CEP » avec le SIGERLy.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** la convention d'adhésion au « Conseil Énergie Partagé » avec le SIGERLy;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention gratuite d'une durée de six ans et à procéder à toutes les opérations afférentes à cette affaire.

**C. ALBERT-PERROT** : « *Nous approuvons bien évidemment cette convention d'adhésion à ce Conseil Energie Partagé avec le SIGERLy. Nous trouvons d'ailleurs regrettable que cette convention arrive si tardivement, alors que ce service est défini par l'Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie dans une charte signée par le SIGERLy en 2011. Enfin, pourriez-vous nous communiquer le nom de l'élu référent auprès du SIGERLy ?* »

**M. JOBERT-FIORE** : « *Il existe une convention pour ce service depuis six ans avec le SIGERLy. Elle date de 2009 et arrive à échéance. C'est pourquoi nous la repassons pour six ans. Nous n'avons pas attendu.* »

**M. LE MAIRE** : « *Nous avons deux représentants : M. BALTER, titulaire, et M<sup>me</sup> JOBERT-FIORE, suppléante. La convention existait. C'est un service qui est réactualisé et qui trouve toute son importance aujourd'hui dans son application, même si nous avons les deux contrats de chauffage P1, P2 et P3. Nous en avons déjà parlé au précédent Conseil.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## **7. EMPLOI**

**Signature PLIE avenant 2014 protocole 2015-2019**

**Rapporteur : Madame Karine GUERIN**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil de lutte contre l'exclusion qui permet la mise en cohérence des interventions publiques au niveau territorial afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté dans le cadre de parcours individualisés qui associent l'accueil, l'accompagnement social, l'orientation, la formation, l'insertion et le suivi.

Plate-formes de coordination, les PLIE mobilisent, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'État et le Service Public de l'emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations ...).

Le protocole d'accord 2008-2012 avait fait l'objet d'un premier avenant portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2013. Or, afin de faire coïncider le plan avec la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020 ainsi que l'installation de la Métropole lyonnaise, le Comité de Pilotage du 11 décembre 2014 regroupant les Villes, le Conseil Général, le Grand Lyon, la Préfecture, Pôle Emploi ... a décidé de prolonger d'une année supplémentaire ce protocole par un second avenant courant ainsi jusqu'au 31 décembre 2014.

Le nouveau protocole 2015-2019 décline notamment les nouvelles orientations du PLIE du sud-ouest lyonnais et en définit les modalités d'exécution : public bénéficiaire, objectif quantitatif, partenariat, organisation et gouvernance.

À ce titre, les principales orientations sont définies comme suit :

- renforcement de l'accès des participants du PLIE à l'offre d'insertion de droit commun et au service public de l'emploi;
- poursuite et renforcement de l'animation du Réseau Emploi du Sud-Ouest Lyonnais (RESOL);
- conduite d'une ingénierie de projets innovants (accompagnement renforcé et référence de parcours);
- poursuite des actions liées à lutte contre les discriminations;
- renforcement de la communication en direction des participants et des partenaires du PLIE;
- prise en compte particulière des habitants résidant en sites prioritaires de la politique de la ville (Collonges pour la commune) ou en territoires de veille active (Barolles);
- mise en place d'actions de proximité pour "aller vers" les personnes qui ne fréquentent plus les lieux d'accueil de l'emploi.

Le territoire du Plan est celui des communes de La Mulatière, Oullins et Saint-Genis-Laval mais pourra évoluer sur nouvelle adhésion.

Le Plan est défini pour une durée de cinq ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019 et pourra faire l'objet d'avenant notamment jusqu'en 2020 pour l'inscrire en cohérence avec la période de programmation des fonds européens (2014-2020).

Les principaux partenaires sont les trois communes du sud-ouest lyonnais (Oullins, Saint-Genis-Laval, La Mulatière), le Pôle Emploi, la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes et l'Europe.

L'organisation se déclinera, quant à elle, ainsi :

- comité de pilotage annuel : organe décisionnaire;
- comité opérationnel mensuel : lieu d'information, de réflexion technique quant à la mise en œuvre du plan, lieu hébergeant la commission d'entrée en PLIE;
- collège des référents de parcours : toutes les 6 semaines.

Le support juridique du PLIE demeure l'association Sud Ouest Emploi qui assure le pilotage et l'animation du dispositif et ainsi la gouvernance politique et stratégique du PLIE. Il est à noter que depuis 2011, l'association ALLIES assure la gestion, le suivi et le contrôle des opérations co-financées par le FSE du PLIE en lien étroit avec Sud Ouest Emploi.

Enfin, des avenants à ce Plan seront d'ores et déjà à prévoir. En effet, le schéma d'organisation de l'insertion sur l'agglomération avec la constitution de la Métropole et les modalités de collaboration et d'engagement avec la Région Rhône-Alpes ne sont pas définis à ce jour, tout comme les engagements financiers non déterminés, exceptés les 195 000 € pour le Fonds Social Européen (FSE) 2015, assujettis à la signature du protocole dès cette année.

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le second avenant de prorogation du protocole 2008-2012 pour l'année 2014;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole 2015-2019;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et avenant afférents à ce protocole.

**T. MONNET** : « *Concernant la délibération n°7, en commission municipale, un document de travail nous a été remis concernant l'évaluation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour le Protocole 2015-2019 à venir.*

*L'enjeu identifié pour cette mission d'évaluation mérite que l'on s'y attarde un peu.*

*Les enjeux identifiés pour cette mission d'évaluation étaient de :*

- *Mieux cerner la plus-value du PLIE et de le situer dans les différents niveaux d'élaboration des futures politiques de l'emploi et de l'insertion,*
- *Mieux communiquer aux acteurs du territoire cette plus-value,*
- *Retrouver une capacité d'innovation pour apporter de nouvelles réponses aux besoins des demandeurs d'emploi du territoire correspondant aux besoins des entreprises.*

*De manière concrète, les objectifs de l'évaluation étaient de :*

- *Mesurer l'atteinte des objectifs fixés par le protocole 2008-2013 (le précédent) et analyser les raisons de l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs,*
- *Identifier et valoriser l'impact du PLIE sur le territoire, faire l'inventaire de ses atouts et de ses faiblesses,*
- *Analyser les instances et le fonctionnement global du PLIE, en intégrant les pistes de travail du Référentiel d'Orientations et de Collaborations du PLIE,*
- *Aider au repositionnement du dispositif dans l'environnement,*
- *Faire des propositions pour l'organisation à venir du PLIE (protocole 2014-2018),*
- *Amener les acteurs locaux à proposer des évolutions et à se positionner.*

*Il est important de le rappeler car ce sont des éléments essentiels pour la compréhension de ce Protocole à venir et de l'analyse qui en a été faite.*

*Les conclusions thématiques de l'évaluation ont mis en exergue un certain nombre de résultats qui peuvent paraître décevants, au regard des objectifs :*

– Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2014, 1 009 personnes ont été accompagnées en PLIE. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un outil de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté dans le cadre de parcours individualisés qui associent accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi. Il a donc un rôle majeur en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

– La proportion par statut est stable, à savoir 43 % sont issus du Revenu de Solidarité Active et 43 % de demandeurs d'emplois longue durée.

– Concernant l'impact des parcours, les sorties positives du PLIE sont de 30,5 %, pour un objectif de 50 % indiqué dans le protocole. La crise économique a bien évidemment eu un effet négatif sur ce résultat. Pour les sorties positives, concernant ces 30,5 %, 64 % sont des femmes et 36 % sont des hommes. 56 % des personnes habitent en zone CUCS (les Bases-Barolles et les Collonges pour Saint-Genis-Laval en 2014), alors qu'elles ne représentent que 42 % de la population totale. Il y a un problème au niveau de ce document. Une première fois, on nous dit que c'est 56 % des personnes qui habitent en zone CUCS et dans un autre paragraphe, on nous dit que c'est 42 % des personnes. Je ne sais pas quel est le bon pourcentage. Il y a quand même un grand écart.

– Concernant la gouvernance politique et stratégique du PLIE, plusieurs faiblesses ont été décelées, dont la dispersion de la gouvernance du PLIE, qui s'est déplacée vers plusieurs lieux : bureau de Sud Ouest Emploi (auquel est rattaché le PLIE), sur le volet politique et stratégique, conseil d'administration d'ALLIES, gestionnaire du PLIE, sur la partie finances, et le comité opérationnel du PLIE sur le volet technique de l'action du PLIE. C'est un peu technique mais nous montrons qu'il y a un problème de gouvernance quant à la gestion du PLIE.

– Les référents de parcours s'occupant des personnes ont beaucoup de mal à aller vers les entreprises et les connexions entre l'action de RESOL et celle des référents de parcours ne sont pas toujours simples à organiser (RESOL est le Réseau Emploi du Sud Ouest Lyonnais animé par Sud Ouest Emploi et créé en 2005 en tant que volet « relations avec les entreprises du PLIE »).

Il ressort finalement de ce document qu'il y aurait besoin d'une réorganisation interne du PLIE, d'une redéfinition des responsabilités et des partenaires, d'une amélioration du fléchage financier de cette structure (y participent actuellement les trois villes de la Mulatière, d'Oullins et de Saint-Genis-Laval, le Conseil général et le Grand Lyon, et donc, demain, de la Métropole, l'État et l'Europe au travers de son fonds social), d'une meilleure lisibilité de la structure de la part des demandeurs d'emploi. Tout cela est indiqué dans le document.

Dès lors, le nouveau protocole 2015-2019 décline les principales orientations qui sont définies et énumérées dans la présente délibération et auxquelles nous adhérons dans leur grande majorité.

En conclusion, et à la lecture de ce rapport, il apparaît qu'un renforcement des principaux acteurs et structures de l'emploi doit s'effectuer sur notre territoire de l'Ouest Lyonnais. C'est pourquoi, nous croyons que la création d'une structure de type « maison de l'emploi », regroupant en un même lieu l'ensemble des protagonistes liés à cette thématique essentielle, nous paraîtrait essentielle pour mutualiser les moyens humains et financiers, pour améliorer les relations de service à service, les projets et échanges, du fait de leur proximité, pour n'avoir qu'un guichet unique qui soit efficace dans la prise en compte des problématiques de chaque demandeur d'emploi et dans son orientation, pour n'avoir qu'un seul lieu, bien identifié par les personnes concernées.

Enfin, cela vient malheureusement un peu contrecarrer ce souhait-là, puisque l'on a appris récemment dans le journal l'Humanité : « Dans un contexte difficile de raréfaction de l'argent public, le financement de cette structure (maison de l'emploi de Givors), quasi exclusivement assuré par l'État et la Ville de Givors depuis sa création en 2006, s'est fragilisé, au point de devenir critique avec l'annonce il y a quelques mois de la diminution (- 10 % en 2014 et - 70 % en 2015), et même de la suppression des subventions de l'État allouées à toutes les Maisons de l'emploi [...]. Le Conseil d'administration de la MDE de Givors, réuni le 12 juin 2014, a acté la dissolution de l'association, et l'Assemblée générale du 7 juillet a voté cette dissolution, conduisant à terme à la fermeture de la structure. »

**K. GUÉRIN :** « Je vous remercie pour ce qui est de l'organisation. Nous y avons travaillé. Il n'y a pas une dissolution de l'organisation au niveau de la gouvernance. Le fait qu'ALLIES gère les fonds européens est plutôt dans une optique d'économies et de rapidité. Cela nous a permis d'obtenir plus rapidement les fonds européens et d'avoir des problèmes de trésorerie moins importants.

En matière de gouvernance, les trois villes participent activement au Bureau et nous nous retrouvons suffisamment pour dire qu'un travail est fait et soutenu. Il n'a jamais été aussi intense. Prochainement, nous allons nous rencontrer avec tous les maires, car nous avons un souci de réussite au niveau de Sud Ouest Emploi. Ensuite, la présente d'ALLIES est loin d'être anodine, puisque nous avons réussi dernièrement à faire des économies en supprimant un poste, en travaillant sur une direction qui est, certes, excentrée, mais nous voulons aussi être efficaces. Se rapprocher d'ALLIES était un choix. Continuer d'être acteur sur le territoire en est un. Nous sommes pleinement acteurs sur le territoire en matière d'emploi. Il est vrai que nous avons délégué la gestion des fonds européens mais c'était pour travailler plus aisément. »

**M. GUOUGUENI :** « Je ne reviendrai pas sur la gouvernance puisque nous avons pointé dans le cadre du précédent protocole qu'il y avait un axe d'amélioration sur cette question-là. Il y a deux autres axes d'amélioration que je voudrais évoquer avec vous. En l'occurrence, vous pointer du doigt le CUCS. Les politiques publiques changent ainsi que les découpages géographiques. Vous êtes bien placé pour le savoir, puisque depuis le 31 décembre, il a évolué sur la commune. Il n'y a plus les Barolles. Il faut s'adapter.

Cela a été plus ou moins très fortement expliqué. Ce nouveau Protocole traduit que l'on voudrait « instaurer » dans les politiques publiques : des éléments d'évaluation et en l'occurrence une culture des résultats. D'où des éléments, des objectifs et des critères pour évaluer tout le travail réalisé dans le cadre d'un parcours dans sa globalité.

C'est un axe d'amélioration et nous avons plutôt eu des échos favorables en termes de partenariat. Il y a plusieurs dispositifs. Sur cette dynamique-là, l'État nous invite notamment à renforcer le droit commun, en l'occurrence le Pôle Emploi, qui lui n'a pas forcément les mêmes lectures en termes de dispositif. L'axe d'amélioration est de pouvoir mutualiser les prescripteurs en ayant une meilleure maîtrise de ce dispositif. Ce sont tous ces chantiers qui vont être mis en place et qui nous laissent à penser que nous aurons une meilleure efficacité. Je réitère notre volonté d'avoir une culture des résultats par rapport à ces parcours. »

**M. LE MAIRE :** « Par rapport au PLIE, M<sup>me</sup> GUÉRIN s'est attelée à l'évaluation des politiques publiques et à leur meilleure efficacité. Vous avez eu un rapport, dans lequel les problèmes que vous avez lus sont aujourd'hui quasiment résolus. Il y a moins de charges sociales. Il y a une spécialisation des différentes missions, notamment du FSE, qui a posé beaucoup de problèmes au niveau du PLIE. Nous sommes dans cette dynamique.

On en a parlé lors du dernier Conseil de métropole, on voit bien que l'année 2015 va être un peu transitoire. J'avais rencontré avec M<sup>me</sup> Guérin les deux maires, celui de La Mulatière et celui d'Oullins. Pendant cette année d'orientation des politiques publiques, on se rend compte

qu'entre la partie RSA, gérée par le Conseil général, et l'insertion par l'économie et la compétence économique, que le périmètre va complètement changer et que l'on va pouvoir fixer un certain nombre d'actions. On ne va pas créer une structure de Maison de l'Emploi. On a bien vu qu'elle a fermé à Givors pour diverses raisons. Aujourd'hui, nous sommes à la frontière du RSA, de l'activité et de l'insertion avec tout le développement économique. C'est dans cette perspective que s'inscrira le PLIE. Il s'adaptera également aux orientations politiques qui seront définies par la Métropole au cours de l'année 2015. Nous recherchons à faire mieux avec moins et une meilleure efficacité. Et puis, se caler aussi aux orientations que la Métropole donnera en 2015 sur le RSA et sur l'insertion. Les choses sont maintenant liées. »

**M. MILLET :** « En fait, le pôle économique et le pôle insertion sont désormais dans une direction unique. Ils vont travailler ensemble. Par rapport à ce que vous expliquiez sur la Maison de l'Emploi, il est intéressant de mettre en rapport pas seulement les personnes qui s'occupent de l'emploi mais également les acteurs économiques, ceux qui ont des emplois. C'est aussi l'intérêt d'être dans ce même service. Il a été annoncé que des groupes de travail allaient se mettre en place pour définir dans l'ensemble des communes les besoins en insertion pour que ce soit inséré dans le pacte. »

**M. LE MAIRE :** « Dans cette attente, nous continuons l'action du PLIE. Les choses changent et évoluent mais le PLIE poursuit son action avec ses différents porteurs. Nous avons plusieurs acteurs sur le territoire : Solidarité Emplois, la Mission Locale... Ce sont aussi des bénéficiaires qui sont en face. Quand vous dites que 30 % c'est décevant. Vu la situation économique aujourd'hui, c'est plutôt bien. Quand on propose un emploi à plus de 30 % de personnes extrêmement éloignées de l'emploi, c'est plutôt un bon résultat dans la conjoncture actuelle. C'est le premier objectif du PLIE. Nous espérons faire mieux. La Métropole a pris ses dispositions et nous prenons les nôtres. Chacun assume ses responsabilités et son action. »

**A-M. JANAS :** « Je voudrais apporter une précision technique aux propos de Karine GUÉRIN et pour répondre à M. MONNET. En fait, sur le nouveau Protocole, l'Europe nous impose, quoi qu'il arrive, pour tous les territoires, une réduction des organismes intermédiaires. Sur le Rhône, s'est posé la question de savoir si on garde plusieurs PLIE ou un seul. Il s'avère qu'il y aura un seul PLIE métropolitain, peut-être deux parce qu'un territoire est très dominant. Les nouveaux Protocoles sont obligatoirement avec une réduction des organismes intermédiaires. Sur les MDE, de toute façon, l'État ne finance plus. »

**T. MONNET :** « Je n'ai fait que transcrire ce que j'ai lu dans le rapport que j'avais en main. Je n'ai rien inventé. Vous le relirez. Il y avait un problème de gouvernance. Je l'ai rappelé. J'ai rappelé également, concernant le nouveau Protocole 2015-2019 que l'on adhérerait dans la grande majorité aux décisions qui avaient été prises. Ce n'est pas une position disant que c'est nul. Il y avait des problèmes et je les ai soulevés. Il est important de les connaître et de les signaler.

Concernant la Maison de Givors, la présence de l'économie était là. Nous avons rencontré le maire et l'un de ses adjoints. Nous avons pu visiter la Maison de l'Emploi de Givors. L'insertion et l'économie étaient dans la même maison. Merci. »

**M. LE MAIRE :** « Il est dit aussi dans la délibération que le rapport a apporté des améliorations. Nous sommes dans cette perspective d'évolution, à la fois de la Métropole et de l'ensemble des compétences. Ce rapport a servi de base. Je crois que l'on revisite les difficultés du PLIE qui étaient nombreuses pendant des années, y compris dans cette assemblée. On a fait des avances de trésorerie que vous avez votées à l'époque, pour permettre au PLIE, qui avait des dysfonctionnements, notamment pour le versement des subventions européennes. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

## LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

### 8. JEUNESSE

#### Subventions Temps d'Activités Périscolaires 2015

Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER

Par décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, le Ministère de l'Éducation Nationale vise une refondation de l'école avec une semaine de 4,5 jours répartis en 9 demi-journées libérant des nouveaux temps périscolaires.

Par délibération en date du 03 juin 2014 (n°06.2014.053), le Conseil Municipal décidait d'appréhender ces nouveaux temps comme une opportunité de développer des activités de découverte, d'initiation et de sensibilisation à partir de nouvelles pratiques innovantes mises en place en partenariat avec les associations saint-genoises.

Aussi, pour enrichir l'offre éducative, permettre de mettre en valeur les richesses locales et le savoir-faire des acteurs spécialisés issus du partenariat associatif du territoire, la Ville a lancé un appel à projets sur les temps de découverte ou de loisirs proposés.

À l'issue de la réception des projets, des rencontres individuelles avec chaque porteur d'action ont été menées afin de définir le contenu, le champ et les périodes d'intervention des actions. Au final, à la rentrée scolaire, l'offre proposée représente 97 ateliers chaque semaine répartis sur les écoles publiques saint-genoises.

En 2015, l'enveloppe inscrite par la Ville pour le financement des projets proposés par les associations est de 161 280 €. Pour la période de janvier à juin 2015, le montant des activités réalisées par les associations s'élève à 120 088,50 euros.

Le montant de chaque attribution est calculé en fonction du nombre d'heure d'intervention et du nombre d'intervenants présents.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessous;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Nom de l'organisme - Atelier périscolaire	Montant
Accueil Enfance - Atelier cuisine	1 496,00 €
Accueil Enfance - Atelier danse	657,00 €
Accueil Enfance - Découverte du monde	1 334,00 €
Accueil Enfance - Éveil musical	680,00 €
Accueil Enfance - Atelier jardinage	1 360,00 €
Accueil Enfance - Atelier roller	1 426,00 €

Accueil Enfance - Atelier terre	1 314,00 €
Accueil Enfance - Atelier théâtre	1 196,00 €
Amicale Laïque section Handball	3 150,00 €
Association musicale - Éveil musical	1 166,00 €
Association musicale - Concert	1 232,00 €
BALE Basket	2 405,00 €
BALE Hockey	794,00 €
Brin de cannelle	5 480,00 €
CMA - Chant et expression	1 786,00 €
CMA - Éveil musical	933,00 €
CMA - Percussion	880,00 €
CSCB - “Je m'amuse”	7 261,50 €
CSCB - Ciné club	2 288,00 €
CSCB - Expression théâtrale	4 566,00 €
CSCB - Animation sportive	380,00 €
CISGO volley	4 566,50 €
CLESG - “Je m'amuse”	14 865,00 €
CLESG - Littérature jeunesse	1 020,25 €
CLESG - Sciences	481,25 €
CLESG - Patrimoine	393,75 €
Contes aux petits oignons	1 133,00 €
Escrime Ouest Lyonnais	816,00 €
Jeu déambule	2 266,00 €
Maison de Quartier Collonges - “Je m'amuse”	6 353,50 €
Maison de Quartier Collonges - Arts plastiques	3 653,00 €
Maison de Quartier Collonges - Sports pour tous	6 028,00 €
OSGL rugby	2 660,00 €
OSGLF	2 835,50 €
Re pose plume	4 680,00 €
SGOFF	6 712,50 €
Smart.fr	2 266,00 €
St Genis Boxe	3 562,00 €
Taïfu	6 794,00 €
Théâtre 2000	2 266,00 €
TTSGL	2 618,00 €
Arthopologia et Frapna	2 333,75 €
<b>Total projets associatifs</b>	<b>120 088,50 €</b>

**C. ALBERT-PERROT :** « Nous renouvelons notre demande faite lors de la commission municipale dernière, d'être destinataires des comptes rendus des comités de pilotage. Nous regrettons qu'il faille en faire la demande pour être informés de ce qu'il s'y débat. Nous regrettons par ailleurs, et davantage, de ne pas pouvoir y participer. Si nous sommes aujourd'hui en mesure d'avoir quelques éléments de communication sur l'organisation et le déroulement des rythmes scolaires, via l'extranet de la Mairie, rien ne remplace l'échange et les débats avec les intéressés.

*C'est pourquoi nous vous demandons officiellement de pouvoir intégrer les prochains comités de pilotage.*

*D'autre part, nous attendons le bilan de cette première année des rythmes scolaires pour savoir si tous les efforts qui sont fournis pour sensibiliser les enfants présents aux ateliers ont une répercussion positive ou pas sur les adhésions des associations saint-genoises qui s'impliquent au niveau du périscolaire. Nous sommes encore plus impatients de connaître l'origine sociale et/ou territoriale de ces nouveaux adhérents, pour pouvoir nous féliciter, ou pas, de la réussite d'un des enjeux de ces rythmes scolaires, à savoir une ouverture à de nouvelles pratiques culturelles et sportives. Peut-être aurons-nous également, de la part des enseignants, quelques signes encourageants sur la plus forte cohésion de leur classe, voire de la reprise de confiance de certains enfants par le biais de certaines activités proposées.*

*Enfin, si la commune attribuera aux différents organismes participatifs des subventions s'élevant à un total de 120 000 €, quelle pourrait être, par extrapolation des deux premiers trimestres, la participation des parents ? »*

**B. PIERONI :** « Le montant alloué pour les TAP entre janvier et juin, soit six mois, est de 120 088,50 €, soit 20 014,75 € mensuels. Celui alloué pour la période de septembre à décembre, soit quatre mois était, si nous nous en référons au Conseil Municipal du 30 septembre 2014, de 56 854 €, soit 14 213,50 € mensuels. Comment expliquez-vous une telle augmentation des sommes dépensées.

*Au final, vous projetez-vous sur la fin de l'année 2015 et pour quel montant envisagez-vous les quatre mois de septembre à décembre 2015 ? Devons-nous nous préparer à une explosion du budget prévisionnel ? »*

**S. PATAUD :** « Nous nous permettons d'ouvrir une parenthèse pour acter notre position à la réforme des rythmes scolaires tels quels. Par ailleurs, nous reconnaissons l'obligation de la commune et de ses habitants de s'adapter. Nous soulignons également la richesse et la diversité des activités proposées en partenariat avec les différentes associations.

*Nous pointons à nouveau notre position concernant les horaires mis en place sur notre commune, qui ne nous semblent pas adaptés, particulièrement pour les plus jeunes. D'ailleurs, il a été porté à notre connaissance des demandes de dérogations de familles pour que les enfants terminent les cours à 11 heures 30 plutôt que midi, entre autres par souci d'organisation avec les assistantes maternelles mais aussi par rapport à l'école privée.*

*De plus, nous complétons le décret n°2013-77 du 24 janvier avec le décret n°2014-457 du 7 mai 2014, qui prévoit dans son article 1<sup>er</sup> que le Recteur d'académie peut autoriser, à titre expérimental, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, dérogeant aux dispositions des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas de l'article D.521-10 du Code de l'éducation. Ces adaptations ne peuvent avoir pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, comprenant au moins cinq matinées, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et*

3 heures 30 par demi-journée. Elles peuvent s'accompagner d'une dérogation aux dispositions de l'article D.521-2 du même Code relatives aux adaptations du calendrier scolaire national, qui peuvent être autorisées par le Recteur. Par exemple, nous savons qu'à Lyon, Oullins et Chaponost, entre autres, ces communes ont opté pour une demi-journée libérée pour les TAP.

La parenthèse fermée, nous nous penchons sur le montant des activités soumises au vote ce jour. Nous notons : 161 280 € pour l'année 2015. Nous entendons année civile pour 2015 et non scolaire. Or, le coût est de 120 088,50 € de janvier à juin 2015, soit six mois. Cela signifie-t-il qu'il ne restera alors que 41 191,50 € de septembre à décembre 2015 pour les quatre mois restants, soit environ 20 014,64 € par mois de janvier à juin et plus que 10 298 € par mois pour les mois suivants les vacances scolaires ? Il nous appartient de connaître le montant total de ces subventions ainsi que le coût global du changement des rythmes scolaires sur une année complète, y compris l'utilisation du patrimoine communal. Nous vous en remercions. »

**G. COUALLIER :** « Madame ALBERT-PERROT, il y a un comité de pilotage. Vous demandiez un bilan, celui-ci sera fait à la fin de l'année scolaire. Un bilan trimestriel a déjà été fait en comité de pilotage fin janvier, sur lequel on s'est aperçu que le fonctionnement des rythmes scolaires était satisfaisant. Tous les partenaires présents ont validé le fait que cela se passait bien. Il y a quand même de petites choses à revoir, sur lesquelles nous avons pris note. Nous examinerons cela en comité restreint. Dans l'ensemble, le bilan du premier trimestre sur les rythmes scolaires est plutôt très positif.

La différence dont vous parliez, Madame PIERONI, est essentiellement due aux vacances scolaires et durée des jours d'école. Certaines périodes sont plus importantes que d'autres. Les montants ne sont pas forcément les mêmes. »

**M. GUOUGUENI :** « Concernant la demande de Madame ALBERT-PERROT, je vais refaire la même réponse concernant la même question. Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, nous avons proposé, dans le cadre de la concertation et au moment de sa mise en place, un mode de gouvernance dans lequel il y avait un comité de pilotage pour lequel nous avons proposé une composition, dans laquelle effectivement vous n'êtes pas. Nous avons aussi des instances au sein de cette gouvernance telles les comités techniques, et Monsieur le Maire s'était engagé à instaurer et réunir un comité de suivi pour lequel il inviterait toutes les personnes intéressées, dans la même configuration que la séance plénière, pour faire un bilan annuel sur cette mise en place de la réforme scolaire. Le mode de gouvernance avait été clair et proposé. »

**M. LE MAIRE :** « Aujourd'hui, c'est celui qui sera mis en œuvre tel qu'il a été engagé. »

**T. MONNET :** « Pour obtenir les comptes rendus... »

**M. GUOUGUENI :** « Comme nous l'avons évoqué, le premier comité de pilotage s'est réuni récemment. Il a été très riche, à la fois sur son contenu et sur les échanges. Effectivement, il y a des axes d'amélioration. Plutôt que vous envoyer un compte rendu, on voudrait vous donner des éléments quant aux propositions qui ont été faites et sur celles qui vont être déclinées. Incessamment sous peu, vous aurez les éléments puisque le comité de pilotage est source de propositions quant aux améliorations, changements ou mises en place. Juste après, un comité décisionnel se tiendra. Cela nous permettra de faire une validation de ce comité de pilotage par rapport à cette proposition-là. Vous aurez un compte rendu vous donnant les éléments qualitatifs et quantitatifs des décisions prises. »

Monsieur T. MONNET insiste pour disposer du compte-rendu que M. GUOUGUENI propose d'évoquer en commission afin qu'il soit enrichi des commentaires nécessaires à sa bonne compréhension.

**Y. DELAGOUTTE :** « Pour revenir sur les rythmes scolaires, ce sont les remontées que nous avons eu du dernier COPIL, dans lequel, c'est très favorable. Chacun a sa petite idée pour réduire ou augmenter d'un quart d'heure, etc. Il faut faire un tri en fonction de ce qui a été défini au départ sur le rythme chronologique de l'enfant. Peut-être que les rythmes maternelle et élémentaire peuvent être différenciés. Nous travaillons aussi là-dessus, sachant que c'est une demande de certaines structures mais pas forcément des parents. Il y a le quart d'heure qu'il va falloir récupérer. Ce n'est pas si facile de satisfaire tout le monde. Nous sommes en train d'y travailler avec toutes les remarques que nous avons obtenues. Les personnes ont vraiment joué le jeu et nous ont fait remonter beaucoup d'informations intéressantes. »

**M. LE MAIRE :** « Quelques éléments de réponse avant de passer au vote. Dans cette opération des rythmes scolaires, nous avons mené une concertation globale avec l'ensemble des partenaires et des acteurs de l'éducation. Nous les avons écoutés et nous les avons entendus. Aujourd'hui, nous en sommes au stade où on peut dire que l'opération est réussie. On dit qu'il va y avoir une disposition enrichie. Il suffit de regarder qu'il y a deux périodes scolaires au quatrième trimestre pour voir que l'on n'aura pas le même nombre de jours qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 2 juillet.

J'ai entendu dire, dans cette même assemblée, que l'on ne trouverait pas les animateurs qualifiés et que ce serait compliqué. Je crois que nous avons vraiment une réussite sur ce dossier. On pourra me dire que c'est de l'autosatisfaction, mais je constate que c'est une réussite, à la fois par les utilisateurs et par les partenaires. Les appels à projet ont montré que beaucoup d'associations étaient intéressées et qu'il y avait une dynamique pour ces temps d'activités périscolaires, qui rentrent dans le monde éducatif. Nous avons eu assez d'événements en France pour montrer qu'il y a des choses à faire et nous participons de par ces rythmes scolaires à une évolution favorable et à une éducation qui est au-delà du temps scolaire parce que nous n'allons pas demander à l'école de tout faire. Il y a aussi le temps extrascolaire et celui de la parentalité. Cela ne peut pas être à dissocier du parcours éducatif d'un enfant.

Aujourd'hui, nous sommes au bout d'un fonctionnement de quatre mois. On constate une satisfaction globale importante et une réussite parce que des acteurs se sont engagés. Nous sommes à l'heure du premier bilan. Nous nous sommes engagés à mettre en place un comité de suivi auquel vous serez associés.

Aujourd'hui, il faut regarder différentes hypothèses. Tout le monde n'est pas d'accord sur la solution. Il n'y a pas forcément d'accord entre les directeurs, les associations de parents d'élèves... Il faut essayer de trouver un consensus qui tienne compte notamment du rythme de vie des enfants, maternelle et chronobiologique.

Nous sommes dans cette dynamique et vous serez associés dès que l'analyse sera faite et que nous pourrons trancher sur les différents scénarios, comme nous l'avons fait sur l'ensemble. Il n'y a pas de souci particulier sur ce dossier.

Je crois que nous avons pris une solution qui fait des envieux et qui est parfois copiée par d'autres communes. Ma petite fille à Marseille pourrait vous parler de ce qui se passe à Marseille. Nous ne sommes pas dans cette dynamique-là. Nous avons plutôt pris les choses à bras-le-corps et nous avons été réactifs avec l'ensemble des partenaires et des acteurs de la Ville. C'est ce qui me paraît le plus important. Nous aurons l'occasion d'en reparler et de vous associer au comité de suivi.

Sur les finances, il y aura pour septembre un nouvel appel à projets. Il y aura peut-être des corrections sur le budget, parce que nous aurons décidé que dans l'appel à projets on retient telle ou telle action, peut-être coûteuse ou moins coûteuse. Nous aurons pris cette décision

*collective et nous aurons eu cette volonté politique. Nous sommes pour l'instant sur les mêmes bases que celles annoncées. Si nous voulons faire évoluer le projet, c'est nous-mêmes qui le déciderons en responsabilité pour améliorer les choses et répondre à quelques-unes de vos préoccupations.*

*Concernant la participation des parents, nous regarderons. Toutefois et très globalement il y a 1 600 enfants, 36 semaines, avec une moyenne de 0,50€ c'est un ordre de grandeur.*

*Je vous propose de passer au vote. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 2

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Abstention

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

## **9. FINANCES**

### **Budget primitif 2015**

*Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON*

#### **I - Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2015**

Le Débat d'Orientations Budgétaires a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif.

##### **I-1 Éléments de conjoncture**

La croissance en 2014 reste très modérée dans la zone euro. L'économie française, malgré un léger rebond au troisième trimestre (+0,3%) reste quant à elle sur les mêmes moyennes que les deux dernières années avec 0,4% de croissance annuelle. Aussi, le gouvernement table sur une croissance prévisionnelle 2015 de 1%.

L'inflation 2014 s'élève à 0,4%, la prévision 2015 s'établit quant à elle à 0,9%.

Enfin, la consommation des ménages ne progresse que très modérément et le chômage poursuit sa hausse et ne devrait pas diminuer avant 2016 selon l'OCDE.

##### **I-2 Prévision pour les finances publiques**

Le plan d'économies du gouvernement visant le redressement des finances publiques afin de faire passer le déficit en dessous de 3% en 2017 a été présenté lors du DOB.

Il avait ainsi été souligné que pour n'évoluer que de 0,2% au total en 2015, le rythme des dépenses publiques devait être fortement freiné (2 % d'évolution en moyenne entre 2001 et 2011).

Un des principaux postes qui supportera cette diminution est celui des dotations aux collectivités avec, pour rappel, 3,67 milliards d'euros de baisse en 2015. S'il est déjà établi que cette réduction sera reconduite au moins en 2016 et 2017, l'État ne s'est pas encore prononcé

pour les années suivantes. L'analyse de la trajectoire du déficit public ne laisse cependant que peu de place à l'optimisme quant à une évolution positive des dotations de l'État.

Notons donc que notre DGF, après avoir diminué de 5% en 2014 (- 140 000€) devrait de nouveau afficher une baisse estimée à 6,5% en 2015 soit environ 160 000 € et s'élèvera à 2 270 000 €.

## **II - Les grands axes du budget primitif 2015**

Dans ce contexte caractérisé par de fortes contraintes financières, la construction budgétaire s'est appuyée sur une programmation pluriannuelle.

Celle-ci a été construite sur la base d'une analyse financière rétrospective avant d'y intégrer :

- les éléments connus de contexte (baisse des dotations, opérations engagées, dégressivité des subventions CAF..)
- des hypothèses ou objectifs d'évolution : + 2,5 % pour les contrats de prestations, + 4 % pour les fluides, +1,5 % pour les charges de personnel et 0 % sur les autres dépenses de fonctionnement
- une stabilité des taux de fiscalité locale
- un recours à l'emprunt pour financer les investissements

Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget équilibré, dans des masses contenues, à la fois en fonctionnement et en investissement tel que présenté ci-après.

### **II - 1 Section de fonctionnement**

**Le budget de fonctionnement 2015 a été construit dans une logique programmatique, s'appuyant sur des recherches permanentes d'économies.**

**Avec 17,8M€, il affiche ainsi une stabilité par rapport au budget 2014.**

#### **A- Dépenses de fonctionnement**

***Les dépenses réelles de fonctionnement 2015 s'élèvent à 17,82M€ soit une évolution de + 0,15% par rapport au budget précédent.***

1. Les ***charges de personnel*** représentent 52,7% des dépenses en 2015, pour 52,6% en 2014 alors que ce ratio s'élève à 58,4% pour les collectivités de même strate. Cette évolution de +0,1 point est néanmoins due à un effet mécanique. En effet, compte tenu des efforts faits pour contraindre la section de fonctionnement, la part des charges de personnel sur les dépenses totales augmente mathématiquement.

**Cette prévision n'intègre aucun nouveau poste, elle est uniquement impactée par des évolutions réglementaires telles que :**

- le reclassement indiciaire des catégories C et du 1er grade de catégorie B : 74,5k€
  - le glissement vieillesse technicité pour 59k€
  - la hausse du SMIC de 9,53 à 9,61€
  - l'augmentation du taux de CNRACL et IRCANTEC : + 6k€
  - la prise en compte des vacataires des rythmes scolaires sur une année pleine : 26k€
  - l'augmentation de l'assurance statutaire (+30k€)
2. Les ***charges à caractère général*** augmentent de 143k€ par rapport au réalisé 2014 mais diminuent de 1,3% par rapport au budget précédent. Ce poste comprend :
    - les contrats de prestations de service dont les évolutions contractuelles sont fixées à 2,5% en moyenne : DSP Maison de Quartier, DSP restauration scolaire, marchés

d'entretien des espaces verts, d'éclairage public, de nettoyage, contrats de maintenance (installations réglementaires ou de sécurité, chauffage ... )

- les contrats d'assurance avec impact en année pleine des nouveaux tarifs résultant des marchés passés en cours d'année 2014. En effet malgré le bon taux de sinistralité de la commune, les événements de catastrophes naturelles récurrents ces dernières années au niveau national et mondial induisent une augmentation des primes (dommage aux biens et responsabilité civile).
- les fluides (eau, gaz, électricité, carburant, bois), 1er poste avec 981k€. Malgré une évolution contenue, ces lignes augmentent globalement de 4%. Ces dépenses doivent cependant être mises en parallèle avec une recette de 50k€ résultant de l'application de la clause d'intéressement aux économies d'énergie de notre marché de chauffage. Ainsi, les efforts d'investissement réalisés ces dernières années sur les bâtiments municipaux et le parc automobile mais aussi la politique énergétique de la commune permettent de contenir l'augmentation de ces lignes. De même, la renégociation du contrat Véolia par le grand Lyon et le nouveau marché de gestion des installations de chauffage et de fourniture de gaz déréglée va permettre une baisse des tarifs pour 2015.

Ce poste comprend également les charges liées à l'activité et à l'offre de services. Et plus encore que l'an dernier, chaque secteur a réfléchi sur la pertinence des actions proposées pour les adapter voire les supprimer. Ainsi, ce sera par exemple un spectacle qui sera supprimé exceptionnellement cette année en septembre, compensé par l'offre culturelle du Festival organisé à cette même période (-5,8k€)

D'autres choix ont également été faits tels que la non dépose de l'ensemble des illuminations sur la ville qui générera une économie de 2,5k€ sur le budget 2015, le recentrage de certaines actions uniquement sur les espaces relevant de la domanialité communale (exemple : marquages au sol), la mutualisation des interventions entre services nécessitant la location de nacelles.

Au niveau des ressources internes, des réflexions engagées dès 2014 pour diminuer les dépenses ont également un impact budgétaire cette année : groupement de commande pour les fournitures administratives, audit des moyens d'impression et acquisitions de copieurs multifonctions (baisse des coûts de fonctionnement en terme de crédit bail et achats de cartouches d'encre - 11,5k€), nouveau marché pour les liaisons internet et connexions des sites distants (-2,3k€).

L'ensemble des économies ainsi générées permettront d'étoffer l'offre de services pour 2015 ou d'en proposer de nouveau tels que :

- l'ouverture de la Médiathèque le samedi
- le renforcement des Bourses Municipales pour les Jeunes (20k€ en 2015)
- l'accentuation du temps fort du 13 juillet avec augmentation de la prestation « feu » et des animations (+ 3k€)

3. Les **atténuations de produits** regroupent la pénalité SRU et le FPIC. La ville devrait être exemptée de la première en raison des subventions versées pour les constructions de logement sociaux (ces subventions étant déductibles de la pénalité), le FPIC a quant à lui été inscrit à hauteur de 170k€ au vu de la progression de ce fonds définie par l'État au niveau national jusqu'en 2016.
4. Les **autres charges de gestion courante** évoluent de 176k€ par rapport au réalisé 2014 et de 0,37% par rapport au budget 2014. Ce poste regroupe à la fois les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes ainsi que les locations et charges immobilières (qui évoluent en lien avec les indices de la construction).

Les *subventions aux associations* feront l'objet d'une délibération spécifique en mars suite à l'analyse des dossiers, cependant une enveloppe a été inscrite à hauteur de 2,55M€ au budget, soit une hausse de 2,8% par rapport au BP 2014. Cette évolution s'explique par l'impact en année pleine des temps d'accueil périscolaire (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le budget 2014 ne comprenant qu'un trimestre de subventions aux associations qui interviennent sur ces ateliers.

Les *subventions d'équilibre* évoluent de 6,6% pour l'ensemble CCAS-FLPA et de 5,1% pour la Mouche comme le souligne le tableau ci-dessous :

### **CCAS et FLPA**

La diminution de la subvention du CCAS s'explique par une baisse des charges de personnel de 40k€ (suite au transfert du PRE au secteur jeunesse, il n'y a plus de paiement des vacataires en 2015 sur le CCAS. En parallèle, la fin du financement de l'État sur ce programme engendre une perte de recette de - 33,5k€ sur ce budget par rapport à 2014).

En outre, une recette exceptionnelle de 27k€ correspondant à un remboursement de charges sociales trop payées sur exercice antérieur (URSSAF) est attendue, et vient diminuer d'autant la subvention d'équilibre versée par la ville.

Les budgets des 2 FLPA, et donc leurs subventions d'équilibre versées par la ville, sont impactés par la mise en place d'un nouveau système réglementaire des gardes (50k€). Celui-ci a été pensé à la fois dans un souci de mise en conformité au regard de la réglementation du travail, de prise en compte des besoins spécifiques au public accueilli au sein des foyers logements et dans une volonté d'intégrer des étudiants dans le système des gardes afin de développer la politique intergénérationnelle.

L'impact financier de cette nouvelle organisation est moindre sur le Colombier puisque cette enveloppe est compensée par le départ d'un agent à la retraite (soit des charges de personnel quasi stables en 2015). Par ailleurs, les augmentations de dépenses (régularisations sur des factures de fluides comme sur la location immobilière du bâti et équipement du minibus) sont atténuées par des recettes nouvelles. En effet, un forfait charges (visant une équité entre locataires des 2 FLPA) sera mis en place en 2015 (+19,5k€) et une recette de l'EPHAD du Montet pour l'équipement et l'utilisation partielle du nouveau minibus est attendue (1500€).

À noter également que l'augmentation de la subvention d'équilibre aux Oliviers est d'autant plus importante que la subvention versée en 2014 avait été faible. Des recettes exceptionnellement hautes ont été constatées sur le prix de journée (+13k€ par rapport au prévisionnel) et des économies ont été réalisées sur les dépenses à caractère général.

### **La Mouche**

L'évolution de la subvention d'équilibre au budget annexe de La Mouche s'explique d'une part par l'augmentation des fluides (comprenant des régularisations en 2015), d'autre part par l'évolution de l'activité spectacle-cinéma (+ 11k€ en dépenses).

De nouvelles charges ont été inscrites telles que l'évolution du logiciel de billetterie (+1,7k€) ou l'accroissement des locations mobilières en raison d'une plus large programmation de spectacles hors les murs. Enfin, un travail plus précis est réalisé chaque année en terme de communication afin de cibler et d'ajuster celle-ci au vu de

la fréquentation des spectacles, aussi le faible niveau de 2014 ne pourra pas forcément être reconduit et une enveloppe complémentaire de 5k€ a été prévue cette année.

5. Les **charges financières** s'élèvent à 350 000€ pour 2014, elles évoluent de 33k€ par rapport au réalisé car malgré les faibles taux d'intérêts qui nous permettent de réaliser des économies sur nos deux CLTR (intérêts payés sur la base de taux variables en fonction de l'utilisation des fonds), les 1ères échéances des deux derniers prêts réalisés devront être remboursés (+ 41k€ cette année, + 64k€ sur une année pleine en 2016).

## B- Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20,46M€ soit en baisse de 672k€ par rapport au réalisé 2014 mais stables de BP à BP (0,69%).**

La tendance des recettes de fonctionnement se présente à la baisse avec une diminution par rapport au réalisé de 672k€ qui s'explique principalement par une baisse des remboursements de notre assurance maladie (chapitre 013) à mettre en corrélation avec un plus faible taux d'arrêts maladies (congé maternité...) et donc une diminution des remplacements en terme de charge de personnel.

Mais surtout, l'écart provient des produits exceptionnels puisque 2014 comptabilisait deux cessions (école de Beaunant et vente d'une parcelle de terrain aux Platanes).

1. Le **chapitre 70 ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales, billetterie du Festival de Beauregard, usagers de la Médiathèque ...).

Ce poste augmente de 51k€ en raison de l'impact en année pleine tout comme sur la partie dépense, des rythmes scolaires (recette CAF sur les TAP courts et participations des usagers) ainsi que la participation des parents dans le cadre de la reprise en régie de l'activité périscolaire Guilloux. Les recettes prévisionnelles de la Médiathèque sont également envisagées à la hausse sur le dernier trimestre 2015 lors de la réouverture.

2. Les **impôts et taxes** sont essentiellement constitués de la fiscalité directe locale. Inscrit à hauteur de 11,74M€ en 2015, ce poste évolue de + 1,5% par rapport au réalisé 2014 et représente 57% des recettes totales de fonctionnement malgré une stabilité des taux communaux.

Cette évolution tient compte de la revalorisation des bases votée par l'État de 0,9% en 2015 et de l'évolution physique prévisionnelle de chaque taxe basée sur une moyenne constatée ces dernières années. En revanche, le budget 2015 est construit une nouvelle fois sans augmentation des taux de fiscalité.

Le tableau ci-dessous détaille les taxes incluses dans ce chapitre :

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont versées par la Métropole du Grand Lyon et sont stables. Le FNGIR est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle, celle-ci est également stable.

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été prévue sur la base de 2014, les droits de mutation sur la moyenne des dernières années, cette taxe étant très difficile à prévoir puisque dépendant du marché immobilier.

3. Les **dotations et participations** représentent 19% des recettes totales de fonctionnement avec 3,94M€ en 2015, en diminution de 186k€ par rapport au réalisé 2014.

Ces recettes se décomposent ainsi :

La **Dotation Globale de Fonctionnement** est estimée en baisse de 6,5% en 2015 au vu de la diminution des dotations de l'État, elle passerait donc de 2,465M€ en 2014 à 2,270M€.

Les **compensations d'exonérations de fiscalité** (compensations financières des exonérations de fiscalité locale votées au plan national et s'imposant aux collectivités) constituent la variable d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'État dont la minoration s'établirait à - 19% en 2015.

Autre poste conséquent, les **subventions de la CAF** perçues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou de l'activité des structures petite enfance s'élèvent à 1,039M€.

La moitié des recettes de ce poste concernent le CEJ marqué par une dégressivité de - 5% / an (soit - 43k€ en 2015), l'autre moitié est constituée de la Prestation de Service Unique (PSU) et Prestation de Service Ordinaire (PSO) des Relais d'Assistantes Maternelles et de la crèche Petits Mômes en hausse de 0,9% du fait de la revalorisation du barème PSU. Celui-ci passe de 4,77€/h en 2014 à 5,02€/h en 2015 (soit + 3,5k€).

La **réforme des rythmes scolaires** impacte le budget 2015 en année pleine côté dépenses, mais aussi côté recettes en ce qui concerne ici la participation de la CAF pour une partie des TAP mis en place et le fonds de l'État (50€/enfant) pérennisé très récemment par la loi de finances au même niveau que 2014 (soit 147k€ au total).

Enfin, les **subventions** venant en complément de **projet** représentent une enveloppe relativement stable de 68k€ : action CUCS, Festival (2,5k€), financement des animations du Projet Nature (25k€) ou participation annuelle du département de 35k€ pour la construction de la nouvelle gendarmerie.

4. Les **autres produits de gestion courante** comprennent les loyers de la gendarmerie (225k€) et les locations immobilières évoluant selon les indices (agence postale, loyer 62 avenue Foch ... ).
5. Enfin, les **produits exceptionnels** sont principalement constitués de remboursements de sinistres par notre assurance ou de ventes de terrains. En 2014 étaient comptabilisés la vente de l'école de Beaunant et la parcelle Les Sources à l'APAJH pour 529k€. Pour 2015, les 127k€ comprennent, outre les remboursements, des avoirs reçus de Dalkia concernant les consommations de gaz.

***L'ensemble des choix réalisés en fonctionnement permet donc de proposer un budget dégageant un autofinancement de 2,64M€. Les orientations budgétaires présentées en janvier exposaient une volonté de contraindre les dépenses de fonctionnement pour compenser partiellement la baisse des recettes afin de maintenir un autofinancement nécessaire au financement des dépenses d'équipement. Cet objectif est tenu, la programmation pluriannuelle d'investissement pourra être déroulée en 2015 telle qu'envisagée.***

## II-2 Section d'investissement

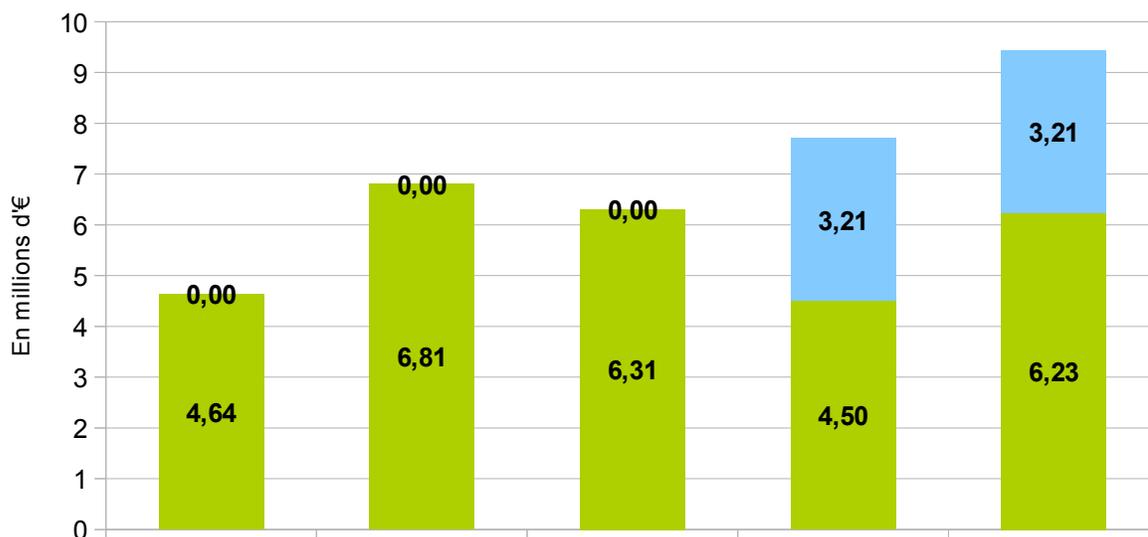
Alors que de nombreuses collectivités diminuent leurs investissements, la ville poursuit cette année encore une politique d'équipement ambitieuse avec 9,5M€ budgétés et réaffirme ainsi son soutien au secteur économique et donc à l'emploi.

### A- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent à la fois des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et du remboursement en capital de la dette, ce dernier ne pouvant être financé que par des ressources propres (c'est à dire hors emprunt).

En 2015, les dépenses d'équipement s'élèvent à 6,23M€ auxquelles s'ajoutent 3,21M€ de restes à réaliser.

Dépenses d'équipement  
(chiffres issus des comptes administratifs, sauf pour 2015 BP)



Comme en témoigne le tableau ci-dessus avec en moyenne 5,6M€ de travaux réalisés chaque année (2011-2014), la ville poursuit sa politique d'investissement avec près de 9,5M€ inscrits au budget 2015 (restes à réaliser compris).

Parmi les investissements prévus cette année figurent plusieurs opérations en cours dont l'achèvement est programmé courant 2015, notamment :

- ✓ La construction de la Maison de Quartier des Collonges (2,339M€) :

Afin de proposer des conditions d'accueil optimisées, la ville a décidé la construction d'un nouvel équipement public qui permettra d'accueillir dans des espaces adaptés, à la rentrée 2015 l'ensemble

des activités dernièrement développées sur ce quartier par Léo Lagrange dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP).

Implanté à l'entrée de la « colline » pour valoriser cet espace et préserver une visibilité de l'accès principal depuis la rue des Collonges, une liaison sera également possible à partir de l'arrière du bâtiment dit « La Manivelle ».

La requalification du quartier contribuant à une amélioration du cadre de vie se poursuivra par la démolition des bâtiments actuels après déménagement dans les nouveaux locaux, ainsi que par un traitement paysager des espaces libérés, assurant ainsi une continuité visuelle de la colline et des futurs aménagements.

✓ La réhabilitation de la Médiathèque (1,231M€) :

Conçu dans une optique de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, mais également de baisse des coûts d'énergie et de fonctionnement, le réaménagement de cet équipement intégrera également une automatisation des actions de prêt et de retour permettant une réorientation des missions du personnel, notamment dans le cadre d'une ouverture aux usagers le samedi, et une diminution à terme de la masse salariale. Enfin, il accompagnera le projet culturel de lecture publique.

✓ La nouvelle voie Darcieux/Collonges (156k€) :

Les travaux initiés dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Darcieux/Collonges se poursuivent avec pour finalité la réalisation de cette nouvelle voie et l'aménagement du secteur : voirie, espaces verts, éclairage public, parkings.

✓ L'aménagement du nouveau poste de police municipale au 36 rue Fouré (651k€) :

La construction de ce nouvel espace d'accueil pour les Saint-Genois en centre-ville a débuté depuis quelques semaines, elle sera suivie du transfert du Centre de Supervision Urbaine de la vidéoprotection dans ces nouveaux locaux.

Cette réalisation contribue ainsi à la revalorisation de cette entrée du cœur de ville, avec l'espace Déclic et la requalification du parking Cordier.

✓ Le début des travaux de réaménagement de la Mouche (245,7k€) :

Ce projet vise à la fois l'autonomisation de la salle Gayet, la mise en sécurité de l'accueil et le réaménagement des bureaux et de la mezzanine.

À noter qu'en limitant le personnel chargé de la surveillance lors de la mise à disposition de la salle Gayet, ces travaux permettront des gains de fonctionnement.

Par ailleurs, chaque année des travaux sont programmés afin de maintenir en état le patrimoine communal. Conformément aux priorités et aux orientations définies par la PPI pour 1,3M€, les principaux travaux envisagés pour l'exercice 2015 se répartissent de la manière suivante :

Opérations	BP 2015	Principaux travaux envisagés
<i>Parc de Beauregard</i>	3 500	Dessouchage / taille des arbres Suivi des couvertines
<i>Espaces Verts</i>	75 000	Réaménagement des îlots avenue Clemenceau Réaménagement du rond point de Verdun
<i>Éclairage Public / Voirie</i>	226 500	Rénovation de l'éclairage public des Barolles : Cartellier/De Gaulle

<b>Opérations</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Principaux travaux envisagés</b>
		Dissimulation du réseau secteur Darcieux Rénovation des bornes marché place Jaboulay
<b>Vidéosurveillance</b>	50 000	Compléments sur les nouveaux parkings Amélioration de la qualité de visionnage
<b>Hôtel de Ville</b>	50 000	Optimisation de l'accueil du public suite au déménagement de la PM. Mises en conformité (armoires électriques)
<b>Cimetière</b>	50 000	Création d'un ossuaire Poursuite de la réfection des allées et de la plantation d'arbres
<b>Groupes Scolaires</b>	122 000	Sécurisation des fenêtres et remplacement des rideaux par des stores (maternelle Bergier) Revêtements de sols souples sous les jeux (Guilloux) Travaux de peinture (tous GS)
<b>Stades / Gymnases</b>	94 900	Remplacement des tapis de sol d'escalade au gymnase D'Aubarède Rénovation de la salle de judo au gymnase Guilloux Relamping gymnase Guilloux Remplacement main-courantes terrain de rugby Beaugard
<b>Structures enfance</b>	62 665	Remplacement des sols souples au RAM des Barolles et à Roule Virou Réaménagement du coin de change à la crèche P'tits Mômes Remplacement de portes fenêtres à la crèche Pom' Cerises (issues de secours- sécurité)
<b>Structures jeunesse</b>	17 100	Changement de portes en simple vitrage au CLESG (bas) Installation d'un parafoudre au CLESG (suite à plusieurs problèmes électriques) Placard rangement salle Maryline CSCB (suite

Opérations	BP 2015	Principaux travaux envisagés
		au passage de la commission sécurité)

<i>Réserves foncières</i>	150 000	Acquisitions foncières et préemptions commerciales
---------------------------	---------	----------------------------------------------------

<i>Enveloppe travaux tous bâtiments</i>	311 300	Signalétique des bâtiments publics (dernière tranche) AMO accessibilité ERP Poursuite du programme de mise en conformité des installations électriques Contrat mise en conformité des chaufferies
-----------------------------------------	---------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi le versement de subventions d'investissement et de fonds de concours à hauteur de 417k€ cette année :

Les subventions d'équipement versées aux FLPA permettront de financer les travaux de réfection prévus dans les deux foyers, à hauteur de 25 850€ pour le Colombier pour le remplacement des bouches VMC et mise en conformité de l'ascenseur et 39 500€ pour les Oliviers dans le cadre de la réfection des fenêtres des parties communes.

En outre pour les 2 FLPA, les logements qui seront mis à disposition d'étudiants dans le cadre de la nouvelle réglementation des gardes seront équipés en mobilier.

Enfin, une subvention de 77 563€ sera versée à SCIC Habitat pour la construction en VEFA de 35 logements aidés sur le secteur Darcieux-Collonges.

Autre poste de dépense de la section d'investissement, l'amortissement des emprunts s'élève pour 2015 à 541k€ pour les emprunts dits classiques et 226k€ pour constater la diminution de plafond de nos CLTR (dépense qui ne sera effective que si ces emprunts sont mobilisés à décembre 2015).

En 2014, le remboursement en capital était de 349k€ soit une hausse de +192k€ cette année du fait du ré-endettement progressif de la ville ces dernières années comme le souligne le tableau ci-dessous :

#### B- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent, outre l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des ressources suivantes :

Remarque : les *cessions de terrains* doivent, selon les règles de comptabilité publique, être inscrites lors du vote du budget en investissement mais elles seront constatées en fonctionnement lors de la vente effective.

Pour 2015, la cession d'une parcelle à Géode Conseil a été inscrite. Cette recette viendra ainsi augmenter comptablement l'autofinancement constaté en 2015 de 183k€.

Le *FCTVA*, dotation de l'État compensant la non-récupération par les collectivités de la TVA est calculée par rapport aux travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. En 2015, cette

recette est évaluée à 680k€, à noter que le taux de FCTVA a été réévalué par la loi de finances 2014, passant de 15,482% à 15,761%, soit un gain de 10k€ environ constaté sur le budget 2015.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée au vu du réalisé 2014 (soit 11k€). Celle-ci correspond au reversement d'une part du produit perçu par le Grand Lyon, qui dispose de la compétence PLU.

Les **subventions d'équipement** sont prévues pour 278k€ en 2015 et englobent la fin des subventions à percevoir dans le cadre du Contrat Pluriannuel avec le Département, des subventions du Grand Lyon dans le cadre des investissements Projet Nature ainsi qu'une recette attendue du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéoprotection.

Enfin, **l'emprunt** destiné à financer les nouveaux équipements vient équilibrer la section d'investissement, il est cette année inscrit pour 2,95M€, soit un montant légèrement en dessous de ceux réalisés l'an dernier (3,35M€).

*Croissance faible, chômage en hausse, réforme territoriale, redressement du déficit public et baisse des dotations de 11 milliards sur 3 ans : le contexte économique et financier des collectivités est loin d'être euphorique. Plus encore que ces dernières années, en fonctionnement des arbitrages s'imposent sur les actions à mettre en œuvre en priorité, sur les mutualisations pouvant être travaillées tout en proposant une offre de service de qualité.*

*Maintenir un certain niveau d'autofinancement sans augmenter les taux de fiscalité pour permettre de poursuivre les investissements, tel était l'objectif exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget 2015 est le fruit de ce travail de réflexion, de prospective et de planification.*

*En outre, la situation financière saine et le taux d'endettement de la ville permettent aujourd'hui de disposer des marges de manœuvre pour faire des choix que d'autres collectivités ne peuvent plus faire, à savoir celui d'investir, celui de répondre aux besoins et au bien-être des Saint-Genois, d'accroître le dynamisme de son territoire tout en soutenant l'économie.*

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2014 du budget principal, soit un excédent net de 2 526 732,62€ en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 2 065 498,82€.
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget annexe La Mouche soit un excédent de fonctionnement reporté de 1,53€ et un excédent de la section d'investissement reporté de 8 748,33€.
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2015 en équilibre :

#### **Budget Principal**

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 460 591,62€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 12 554 766,54€

#### **Budget annexe La Mouche**

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 575 175,63€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 29 972,96€

**M. LE MAIRE :** « Je remercie les services car c'est un travail important. Comme je m'y étais engagé, les services ont travaillé doublement pour que vous ayez les documents en avance. Vous les avez eus dès le 9 février. Je vous propose d'intervenir sur ce budget, qui ne doit pas manquer de réactions. »

(Arrivée de M<sup>me</sup> PICHERIT à 20 heures 40).

**A. CALLIGARO :** « Tout d'abord, nous remercions les services de la Mairie pour ce document et la qualité du travail fourni. Grâce à eux, nous nous sommes passionnés pour les finances publiques. Néanmoins, Monsieur le Maire, pour une bonne lecture de votre budget, je vous suggère la méthode suivante : page 1 à 49, lecture dans le sens normal. Page 50 à 72, on tourne le document d'un quart dans le sens des aiguilles d'une montre. Page 73 à 124, cela se complique. On le tourne à nouveau deux fois d'un quart dans le sens des aiguilles d'une montre. Page 125 à 128, on tourne ensuite dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Pages 132 et 133, à l'envers. Page 134 à 138, sur le côté. Pour finir à l'envers de la page 139 à 145. Dommage que nous n'ayons pas le mode d'emploi. J'ai donné un nom à votre budget : le budget IKEA. »

**M. LE MAIRE :** « C'est sûrement un problème d'agrafage des pages, car la présentation est très normée. »

**A. CALLIGARO :** « Malgré tout, sans notice d'explication, nous avons réussi à trouver quelques chiffres intéressants pour les Saint-Genois.

Dépenses de fonctionnement : dans le détail des dépenses de fonctionnement, nous avons relevé notamment quelques postes qui baissent et nous vous en félicitons.

Les frais de nettoyage des locaux baissent de 30 %. Les fêtes et cérémonies sont quasiment divisées par deux. Idem pour les indemnités aux comptables et régisseurs qui sont divisées par deux. Les honoraires coupés en quatre. Nous gagnons 7 000 €. Le personnel extérieur : nous gagnons 25 000 €. On gagne environ 55 000 € dans les dépenses de fonctionnement.

Je suis très attaché aux grands principes des finances publiques l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité et la sincérité. Les Saint-Genois qui nous ont fait confiance nous ont donné mandat pour veiller à une gestion des finances publiques en bon père de famille. Nous serons très attentifs tout au long de cette année à ce que vous ne nous demandiez pas de rallonge sur ces postes. En application des grands principes de sincérité budgétaires. Je compte sur vous pour ne pas nous demander de voter des rallonges budgétaires en fin d'année lorsqu'il faudra acheter des petits fours ou nettoyer le bureau du Maire, par exemple.

Frais de personnel : concernant l'augmentation des frais de personnel notre position constante est de ne pas augmenter ces dépenses, titulaires ou non. Qu'en sera-t-il dans le futur ? Pouvez-vous prendre des engagements devant cette assemblée pour ne pas augmenter ce poste de dépenses ?

Mutualisation des dépenses : nous partageons le souci de mutualisation très présent dans vos discours. Nous nous souvenons tous que c'est au nom de la mutualisation que vous nous avez convaincus avec succès de nous engager dans l'aventure métropolitaine. J'en profite pour vous féliciter pour votre brillante élection comme vice-président du président Gérard COLLOMB. Certes, tout ne peut pas être immédiatement fait mais quelles sont les mesures concrètes envisagées dans ce sens ?

L'entrée dans la Métropole s'est traduite jusqu'à présent par une augmentation de 5 % des impôts pour le contribuable et une augmentation de 20 % pour les élus. Vous êtes le

représentant de notre ville à ce conseil métropolitain et ses décisions, notamment la hausse des impôts, ont des conséquences directes sur les Saint-Genois et leur fiscalité. Pouvez-vous nous éclairer sur vos prises de position et votre vote à ces deux occasions en tant que vice-président de Gérard COLLOMB ? Quand sera-t-il pour l'avenir ?

Investissements : la section investissement reflète les décisions déjà prises. Nous n'approuvons pas la dépense sur la médiathèque qui n'avait pas besoin d'autant pour s'adapter aux évolutions depuis sa création pas si lointaine. Nous serons attentifs au budget final consacré au projet de la Maison de Quartier des Collonges : destruction de l'ancienne maison, achat du terrain, plus construction et aménagement du nouveau bâtiment. Pouvez-vous nous confirmer que la Ville de Saint-Genis-Laval est bien propriétaire de ce bâtiment. À la page 9 de la délibération, est bien noté 2,339 M€.

Page 11 de la délibération, une subvention de 77 523 € est versée à SCIC Habitat pour 35 logements sociaux. Quel est le nombre de logements réservés au Saint-Genois pour cette somme ? Les Saint-Genois aimeraient savoir s'il y en aura un seul comme dans le précédent bâtiment avenue Foch en face de la gendarmerie.

Je vous soumets quelques remarques techniques : nous constatons une baisse significative des recettes. Vous pouvez peut-être demander à votre président de Métropole, grand ami de notre premier ministre si les perspectives sont les mêmes pour les années à venir, auquel cas nous vous alertons sur la nécessité de baisser les dépenses.

Par ailleurs, si la Ville n'est pas liée par les emprunts toxiques et que nous sommes très favorables aux investissements nécessaires pour notre développement, nous vous invitons à être prudents avant de contracter de nouveaux emprunts qui pourraient engager la Ville au-delà de ce mandat.

Pour finir, je vous rappelle que les Saint-Genois nous ont mandatés afin de savoir comment leur argent est dépensé. Vous pouvez compter sur nous pour avoir un œil attentif sur la gestion de la Ville que nous aimons tous. Nous avons pleinement confiance dans votre longue expérience de l'exercice municipal mais comme le disait Vladimir ILITCH OULIANOV : « La confiance n'exclut pas le contrôle ».

**Y. CRUBELLIER** : « Je me vois au regret de la répéter, sans doute allez-vous me reprocher d'être morose, mais force est de constater la dure réalité : notre pays est en crise. Aucun indicateur économique ne nous laisse espérer une embellie pour 2015. Malheureusement, chaque mois, le nombre de chômeurs augmente de plus de 6,4 % pour l'année 2014, toutes catégories confondues. L'OCDE ne laisse aucun espoir de baisse pour 2015, malheureusement. Nous constatons un net ralentissement dans le secteur industriel, dans celui du bâtiment, dans la mise en route de nouveaux logements. Nous avons tous en mémoire le dicton : « Quand le bâtiment va, tout va ». Seul le secteur des services échappe à ce ralentissement mais pour financer ces services-là, il faut des emplois marchands. L'INSEE prévoit 0,4 % de croissance a contrario le gouvernement annonce une croissance de 1 %. Il est grand temps de revenir à une gestion de bon père de famille. Mais il est vrai que les socialistes qui nous gouvernent ont supprimé cette notion du Code civil.

Votre présentation du budget 2015 appelle de notre part les remarques suivantes : en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, celles-ci augmentent de 0,15 %. Nous pouvons voir que par rapport au budget 2014 et le réalisé 2014, il y a eu une économie réalisée sur l'ensemble des postes de plus de 603 000 €. La politique d'économie menée par les services a donc porté ses fruits et nous félicitons les efforts du personnel ainsi que de tous les services pour obtenir ce résultat.

Étant donné que vous êtes capables de faire des économies de ce genre, comme nous venons de le voir plus haut, il aurait été plus simple de baser votre budget 2015 sur ce qui a été vraiment réalisé en 2014.

Premièrement, les charges à caractère général. Vous nous expliquez pourquoi certains postes augmentent comme les fluides où vous prévoyez 4 % d'augmentation, les primes d'assurance. Cependant, dans le détail des comptes, nous sommes surpris de certains postes et il faudrait peut-être essayer de faire des économies. Certes, les gaz et les primes d'assurance sont expliqués. Mais il y a certains postes, en bas dans le détail, dans les différents comptes, tels que les exemples que je vous ai donnés, pour lesquels nous sommes un peu surpris. Le compte 6156 (maintenance) : une augmentation budgétée pour 2015 de plus de 25 000 € supplémentaires. Le compte 6188 (autres faits divers) et 6228 (divers), ce sont les comptes « poubelle » que l'on ne sait pas trop où mettre quand on fait la comptabilité dans une entreprise ou ailleurs. On les met à un endroit mais on ne sait pas trop à quoi ils correspondent. J'exagère un peu mais on ne connaît pas les détails. Ils totalisent quand même 10 000 € de plus par rapport à l'année dernière. Le compte 6282 (frais de télécommunications), sur lequel j'avais déjà interpellé lors de ma campagne électorale. On m'avait dit : « Vous allez chercher quoi ? » Certes, il n'y a pas d'augmentation que vous prévoyez mais une charge lourde de 70 000 €. Ne vous inquiétez pas cette année nous allons aller un peu plus profondément, tranquillement, pour savoir comment se fait-il que cette somme soit si importante aujourd'hui avec des frais de communication où il est possible de faire des économies dans les contrats.

En revanche, il est dispendieux d'augmenter le budget du feu d'artifice du 14 juillet, fête nationale de notre pays, qui à Saint-Genis-Laval est quand même assez correct. Au début, il y a des jeux pour les enfants gratuits. Ce qui fait plaisir. Le feu d'artifice est quand même raisonnable pour lancer trois fusées en l'air et faire plaisir aux Saint-Genois, suivi d'un bal gratuit et qui se termine souvent par des bagarres. Donc, cette somme d'augmentation est peut-être destinée à la sécurité. »

**M. LE MAIRE :** « C'est faux. »

**Y. CRUBELLIER :** « Nous approuvons, par ailleurs, l'ouverture de la bibliothèque le samedi. J'espère, en revanche, que c'est toute la journée. Nous avons actuellement une bibliothèque fermée pour rénovation. Avant, elle était ouverte le samedi matin. Il est vrai que lors de mon programme et de ma campagne, j'avais proposé en réunion publique qu'elle soit ouverte, de temps en temps, surtout l'hiver, les samedis après-midi. Je suis heureux que vous preniez nos idées. Elles ne nous appartiennent pas. Elles appartiennent aux Saint-Genois.

Les charges salariales : la masse salariale est stable en volume (9 M€). Nous constatons avec satisfaction que le poste apprenti est en augmentation et nous saluons l'effort de la commune pour former les jeunes par l'apprentissage. On apprend un métier, on apprend l'avenir. C'est l'avenir de nos jeunes. Je remercie la commune de faire cet effort, qui est considérable.

Néanmoins, deux postes nous interpellent. On va entendre des hurlements mais ce n'est pas grave. Surtout sur les coefficients 825 et 625. En effet, nos agents sont classifiés par des indices. L'indice 825 correspond au poste de directeur de la communication et le 625 au poste de directeur des spectacles. Pour ne pas m'embarquer dans des calculs et me tromper sur le revenu de ces postes, j'aurais voulu, page 137, dans la colonne salaires annoncés, l'avoir clairement. Or, la colonne est vide. Je ne peux que m'arrêter aux coefficients mais des coefficients d'une administration élevés. Il faut peut-être se poser la question : est-ce utile d'avoir un niveau de qualification et de rémunération aussi élevé pour une commune de 20 000 habitants ? Nous ne sommes pas les Folies Bergères. Nous ne sommes pas à Paris où nous recevons les Chinois et les Qatariens pour faire plaisir.

*Les atténuations de produits. On peut voir aussi les ravages des lois créées par l'UMP et votées par les socialistes, encore une fois. Le FPIC pour les communes pauvres et riches. Là aussi, Saint-Genis-Laval devra passer à l'ardoise : 170 000 € prévus, certes, vous n'y êtes pour rien mais c'est quand même une charge pour les Saint-Genois qui devront payer.*

*Autres charges, dont l'augmentation est de 0,37 %. Concernant la hausse des subventions aux associations de 2,8 %... Nous trouvons que plus de 2,5 M€ de subventions c'est quand même assez pesable. Vous avancez le fait que celles-ci sont dues au temps d'accueil périscolaire. Nous restons sceptiques. Nous avons pu constater lors des commissions que les associations sollicitent des subventions de fonctionnement mais ne mettent pas en avant les TAP. Nous attendons le détail des subventions lors du prochain Conseil Municipal. Il est extraordinaire que nous ayons des commissions en janvier sur l'explication des grosses associations qui demandent plus de 20 000 € de subventions -c'est très bien- mais nous allons les voter que le 30 mars. D'un autre côté, j'aurais pensé que nous les voterions avant pour que l'on soit d'accord et que cette ligne votée allait dans le budget. Apparemment, cela ne se fait pas ainsi. J'acquiesce mais je suis un peu étonné. Pouvons-nous continuer à financer certaines associations juste pour le plaisir ?*

*De même le compte de 6531 : indemnités des élus. Il n'y a pas eu de changement en 2014 ni à prévoir en 2015, à moins qu'un nouvel adjoint se prépare ou une nouvelle majorité qui soit dissoute. Je ne sais pas. On passe quand même de 156 558 € à 177 000 € soit plus de 20 % d'augmentation. Apparemment, ce n'est pas vous. Je ne sais pas.*

*Il y a toujours une charge toujours aussi importante pour le Centre Culturel de la Mouche. Un déficit encore de plus de 114 000 € et je ne parle pas de l'investissement que je n'ai pas inclus dedans. On arrive à plus de 600 000 €.*

*Recettes de fonctionnement : nous remarquons qu'au chapitre 70 -vente de produits- les prestations de service augmentent. Bravo. Nous tenons à manifester notre satisfaction. L'an dernier, lors de mon intervention j'avais indiqué que les services étaient « mal vendus ». Que n'avais-je pas entendu ! On pourrait reprendre les comptes rendus. Peu importe. Je subis. Ce n'est pas grave. Apparemment, j'ai été écouté puisqu'au moins sur ce sujet il y a un résultat. Cela montre que nous sommes bien une force de propositions constructives.*

*Concernant les taxes, vous nous annoncez que les taux d'imposition demeureront inchangés. Toutefois, aucune annexe, comme prévu au sommaire. Il est simplement mentionné « sans objet ». Là aussi, certes, elles seront votées le 30 mars, au prochain Conseil Municipal, mais dans le document elles ne sont pas fixées. Il y aura peut-être des changements. Il aurait peut-être fallu les inclure tout de suite pour être tranquille. Néanmoins, il y aura malgré tout une augmentation des impôts puisque les bases de vos taux d'imposition vont augmenter, comme vous le dites, décidées par le gouvernement socialiste. L'État se désengage, mais étonnamment cette année, la Région diminue aussi la dotation pour notre commune : 37 500 € en 2014 contre 2 500 € en 2015, soit une perte de 34 000 €, bien que les impôts continuent d'augmenter et que les Saint-Genois paient pour cette région. Nous n'en avons pas les retours. Sans économie au niveau de la commune, le contribuable Saint-Genois devra encore remettre la main à la poche.*

*En conclusion, le groupe Saint-Genis Bleu Marine estime que des économies auraient pu être réalisées, notamment au niveau des charges, et ce afin de baisser les impôts, tout en gardant la capacité d'autofinancement.*

*Dans la section d'investissements, nous rappelons tout d'abord que notre commune présente un ratio très élevé concernant les investissements par rapport à la population puisque ce ratio était de 432 sur Saint-Genis-Laval, contre 283 pour la moyenne nationale.*

*On peut aussi s'étonner du reste à réaliser. Est-ce une nouvelle méthode de gestion depuis 2012 ? En effet, on constate depuis 2013 que plus de 5 M€ d'investissements ont été votés mais que 4,5 M€ ont été réalisés. Quand un maire envisage de gros travaux, il a la possibilité, et c'est plus simple, de faire un plan d'investissement sur plusieurs années, ce qui permet de budgéter la somme qui va être réellement utilisée. Pour exemple, je citerai la Maison de quartier des Collonges pour un coût de plus de 4 M€. Elle aurait pu être budgétée en 2013 pour 2 M€ et en 2014 pour 2 M€. Cela aurait permis d'emprunter moins. C'est ce que l'on appelle les AP (Autorisations de programme) qui permettent d'étaler les crédits de paiement (CP) sur plusieurs années budgétaires comme le fait la ville de Villeurbanne. Pour cette année 2015, ils ont prévu plus de 9 M€ d'investissements avec plus de 3 M€ de restes à réaliser. On est en droit de se demander quel sera le reste à réaliser fin 2015, nos méthodes éviteraient aux Saint-Genois de financer à l'avance des travaux non encore réalisés. Nous ne pouvons que constater, à notre regret, que pour réaliser ces grands travaux, dont certains sont littéralement pharaoniques et sans doute pas de première nécessité en urgence, la commune va encore devoir emprunter plus de 2,9 M€ en 2015, augmentant encore la dette de notre commune qui s'élèvera à 11 M€ portant à plus de cinq ans le nombre d'années nécessaires pour rembourser si la commune consacrait entièrement son autofinancement à son remboursement, alors que l'an dernier nous étions à trois ans. Ces chiffres nous donnent quand même le tournis.*

*Comme vous pouvez le constater malgré quelques points positifs, que nous tenons à saluer, il n'y a pas de réelle volonté d'alléger la charge fiscale qui pèse sur le contribuable Saint-Genois et qui en aurait bien besoin. C'est ce que les Français attendent. Il n'y a pas de volonté d'ajuster les investissements de manière raisonnable aux besoins réels des Saint-Genois. Nous ne pouvons malheureusement vous suivre sur cette frénésie d'investissements avec comme prétexte fallacieux de soutenir l'économie et l'emploi, comme je l'ai souvent entendu de votre part. Je peux citer l'entreprise générale de bâtiment qui vient de remporter les marchés de la Médiathèque et de la Maison de quartier pour environ 6 M€. En faisant des recherches, on peut relever que ladite société n'a pas embauché plus en 2012-2013. Ses effectifs restent constants. En revanche, si vous « fouinez » un peu plus, sa marge bénéficiaire a horriblement augmenté. Certes, tant mieux pour l'entreprise qui va gagner beaucoup plus d'argent et les actionnaires qui vont avoir les bénéfices mais ce n'est pas tellement pour les employés ou les futurs employés qui aurait pu rentrer dans cette entreprise.*

*Pour finir, avec une petite note d'humour, lors de mon intervention du 6 janvier, nous faisons part de notre position concernant le débat d'orientations budgétaires. Nous espérions qu'à l'instar de Balthazar, Melchior et Gaspard, vous feriez un présent aux Saint-Genois. Malheureusement, vous êtes demeurés insensibles et la grâce ne vous a pas touchés. Dans ces conditions, nous ne voterons pas le budget que vous nous présenterez. »*

**T. MONNET :** *« Nous souhaiterions également remercier les services financiers de la commune pour la présentation claire et argumentée du document concernant la présentation du budget primitif 2015 de Saint-Genis-Laval qui nous a été communiqué. Désolé pour M. CALLIGARO, mais nous n'avons pas de reproche spécifique sur la présentation. Une petite remarque concernant les différents documents qui nous sont communiqués en pièce jointe par courriel. De nombreuses lignes, colonnes et graphiques sont grisés. Dès lors, à l'impression, les informations grisées sont illisibles. Merci de veiller à ces petits détails car c'est frustrant.*

*Les bases du contexte socio-économique nationales et communales ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2015 de la ville, nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement, comme nous l'avons précisé alors en conclusion : la situation financière de notre ville étant saine, nous pensons, tout comme vous, devoir stabiliser les taux d'imposition communaux. La revalorisation des bases de 0,9 % pour 2015 et leur évolution physique, compensera partiellement les charges supplémentaires et baisses de recettes (dont le Fonds*

de péréquation de + 37 % pour s'établir à 170 000 €, la dotation globale de fonctionnement de - 186 000 €).

Au regard des dépenses d'investissement estimées à 6 M€, dont 766 651 € correspondant au remboursement en capital des emprunts, l'épargne demeure importante : 1,7 M€ et l'emprunt s'élève à 2,95 M€, représentant respectivement 14 et 23 % des recettes totales d'investissement. Dès lors, le niveau d'endettement de la ville est acceptable ; il reste deux fois inférieur à la moyenne des collectivités de la même strate. De plus, être contributeur à hauteur de 170 000 € au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) semble être un gage de bonne santé de notre commune.

Dans votre conclusion du débat d'orientations budgétaires lors du dernier Conseil Municipal vous nous en rappelez les grandes lignes, je cite : « stabilité de la fiscalité communale, poursuite de l'investissement, et des dépenses de fonctionnement réduites le plus possible. C'est un beau challenge. » Certes, comptablement parlant, c'est un beau challenge et l'exercice nous paraît réussi.

Nous ne nous lancerons pas dans des débats stériles de dénonciation de recettes minorées ou de dépenses gonflées artificiellement et de conclusions abusives de budget en trompe-l'œil, comme l'opposition constructive du groupe UMP se plaisait à le crier haut et fort. Il est toujours bon de se souvenir de certaines incongruités du passé pour apprécier le présent. Nous avons, nous, par le passé, toujours collaboré en bonne intelligence avec la majorité en place pour travailler au bien commun des Saint-Genois et nous avons à plusieurs reprises voté favorablement le budget. Aujourd'hui encore, nous nous efforçons, bien que moins nombreux à pouvoir le faire, d'œuvrer pour le bien vivre ensemble de notre commune, car c'est cela, et cela seul qui nous motive, aucune ambition personnelle dans nos rangs, juste une ambition collective pour notre ville.

Nous ne vous féliciterons pas non plus sur un certain nombre de domaines sur lesquels nous vous rejoignons, parce que vous avez du mal à accepter conjointement nos félicitations et nos reproches. Nous devrions pour vous être agréable, être d'accord pour tout ou pour rien ! Quelle étrange manière de fonctionner !

C'est donc par le prisme de cette ambition collective que nous souhaiterions vous dire combien le budget que vous nous proposez aujourd'hui nous semble manquer de souffle, manquer de volontarisme par rapport à la situation économique, sociale et humaine de notre commune.

Si aujourd'hui, le budget est certes reconduit à l'identique dans ses grands volumes, et si l'investissement demeure effectivement important pour une réalisation structurante et des réaménagements de structure pour notre ville à savoir, Maison de Quartier, rénovation de la Médiathèque, de la Mouche ; elles n'en demeurent pas moins des réalisations d'adaptation, pour un meilleur confort des usagers, des améliorations à la marge, pas de structures innovantes, rien qui renverse les tables. Des investissements lourds financièrement, mais étaient-ils tous prioritaires ? On pourrait se poser la question. Concernant la Médiathèque, la somme de 1,231 M€ intègre-t-elle le mobilier ? Les estimations financières prévisionnelles seront-elles respectées ?

Au lendemain du 11 janvier, toute la France (et les Saint-Genois) s'est mobilisée pour exprimer sa douleur, ses craintes, mais également son attachement à la liberté de la presse, et à leurs libertés, à l'égalité des chances, mais aussi à l'égalité des droits et devoirs, à la fraternité entre Français de toutes confessions, de toutes origines qui passe nécessairement par un dialogue entre générations, par une reconnaissance de l'autre, par une considération, et une acceptation de notre modèle social. Pour une bonne majorité de nos concitoyens, j'ose l'espérer, cela va de soi ! C'est entendu ! Nous sommes Charlie, comme nous sommes

nombreux à être des Enfoirés lorsque la tournée des Enfoirés passe à la télé ! Comme nous étions fiers d'être une France black, blanc, beur lors du Mondial de 98. Mais demain, combien serons-nous encore à nous déclarer être Charlie ?

Nous ne pouvons pas nous contenter de ces instants de grâce portés par l'événementiel pour nous dire que tout va enfin mieux. Pour que cela s'améliore, pour notre ville, pour chacun de nous et plus spécifiquement pour tous ceux qui vont mal, il y a évidemment des choses à faire individuellement, mais aussi à l'échelle de notre commune. Il y a indéniablement des choses à faire ensemble pour que s'expriment les maux de notre quotidien, pour accompagner en milieu scolaire ou extrascolaire, en milieu professionnel, en milieu familial, toutes celles et ceux qui baissent les bras, qui recherchent la facilité, qui perdent espoir, qui ne croient plus en rien, ou qui se réfugient dans l'extrémisme et la violence.

Quelles sont les initiatives associatives qui vont dans ce sens et que nous devons conforter ? Comment recréer une strate associative dans certains quartiers ? Pourquoi ce sentiment d'abandon, d'impuissance, de désintéressement, d'incompréhension de certaines populations ? Quelles réponses collectives devons-nous porter en réponse aux incivilités, à la violence, au mépris de certains envers les autres ? Quelles sont les actions concrètes locales qui répondent à ces considérations ? Où les gens s'expriment-ils ? Où les Saint-Genois nous délivrent-ils leurs attentes et préoccupations qui ne soient pas celles pour lesquelles on leur demande de s'exprimer ? Où et comment canaliser les excès de douleur, d'injustice, d'isolement, de lassitude, de renoncement ? Où sont nos commissions de quartiers ? Relisez les comptes rendus des réunions préparatoires à la rédaction de votre agenda 21. Dans chaque réunion thématique, il a été demandé et redemandé des lieux de rencontres et d'échanges. Où sont-ils ?

Dans le point : Animer le dialogue public et l'échange avec les citoyens, sur le site du Grand Lyon, nous pouvons lire : « Soucieux de mettre l'habitant au centre de l'action publique, le Grand Lyon favorise les débats, la concertation et la participation citoyenne, afin de stimuler l'élaboration de projets partagés en phase avec les mutations de la société, ses attentes et ses besoins. »

Une présence d'éducateurs, une présence accrue de chacun sur le terrain pour écouter et échanger, pour identifier et apporter des réponses conjointes ; toutes ces pistes peuvent-elles être des éléments de réponse à ces attentes ?

Rien de tout cela ne transparaît dans les dépenses de fonctionnement ou d'investissement du budget 2015.

Concernant l'agenda 21, nous attendons le bilan annuel des actions qui le constituent. Nous ne voyons toujours pas venir de programme de sensibilisation, de réunions publiques, de concertations transversales sur toutes les problématiques liées à l'environnement, à l'économie d'énergie, aux déplacements, au tri sélectif, alors que nous perdons du terrain sur ce sujet-là. Vous vous dites hostiles aux commissions thématiques, et à chaque fois vous nous demandez d'attendre une proposition de remplacement, mais nous ne voyons toujours rien venir. Les Saint-Genois ont des idées, ils ne demandent qu'à être entendus !

En matière de santé, une analyse de l'accès aux soins a-t-elle été faite sur la commune, quels sont les cabinets médicaux qui manquent ? Ophtalmologues, médecins, dentistes, kinésithérapeutes ? Quel est le temps d'attente pour avoir un rendez-vous ? On entend souvent dire que tel cabinet ne prend plus de nouveaux patients. Les personnes bénéficiant de la CMU peuvent-elles raisonnablement avoir accès à ces cabinets ? Combien de personnes se privent de soins réguliers, puis se dirigent aux urgences lorsque la crise prend le pas sur l'inconfort et le supportable ! Quelles réponses à apporter ?

Comme nous l'exprime son bilan, nous constatons que le PLIE se cherche, que son fonctionnement en l'état est perfectible et que son bilan est plutôt mitigé (30,5 % de sorties positives). Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un outil de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté dans le cadre de parcours individualisés qui associent accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi. Nous pensons, et nous le répétons, nous avons besoin d'une structure de type maison de l'emploi.

Les statistiques fournies par le Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (demandeurs sans emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi), en juillet 2013, précisent que pour la ville de Saint-Genis-Laval, le chômage a augmenté de 13,8 % en un an (1 217 personnes). Les 25/49 ans sont particulièrement touchés avec une augmentation de 16 %, de même que les femmes (+ 20 %). On constate une augmentation de + 30 % (643 personnes) des demandeurs d'emploi de plus de deux ans d'ancienneté au chômage. Ce sont les niveaux inférieurs au Bac qui sont les plus touchés par le chômage avec une augmentation de 18 %. Les ouvriers qualifiés et les cadres sont autant concernés par l'augmentation du chômage (+ 17 %).

Les statistiques fournies par le Conseil Général du Rhône pour les allocataires du RSA en mai 2013 montrent que le nombre d'allocataires du RSA, toutes catégories confondues, a augmenté de 9 % en un an (1 557 en mai 2013).

Au mois de septembre 2014, le nombre d'allocataires du RSA est de 935 personnes pour la ville de Saint-Genis-Laval.

L'action économique dans le budget primitif pèse 30 000 € en investissement et 160 000 € en fonctionnement. Une action plus volontariste ne serait-elle pas nécessaire ?

Des réserves foncières à hauteur pour 2015 de 150 000 € et des réalisations cumulées de 2,7 M€, une somme relativement modeste pour un ambitieux programme de construction de logements aidés, alors que des besoins évidents sont nécessaires. En comparaison, les propositions nouvelles sont pour la vidéosurveillance de 50 000 € pour 2015 avec près de 424 000 € déjà investis. Nos concitoyens ont-ils pour autant un meilleur sentiment de sécurité ?

Des logements aidés plus nombreux, c'est une bonne chose, mais c'est la moindre des choses, et on est encore loin du compte ! Et on risquera encore de l'être davantage dans de nombreuses communes avec la mutualisation métropolitaine des quotas de logements par commune. Là encore, nous pourrions faire mieux. Des personnes âgées trop nombreuses à se retrouver seules dans un grand appartement, dont certaines meurent de solitude, et des étudiants en recherche de logement, des familles nombreuses qui s'entassent dans des petits appartements. Il y a des pistes de travail possibles pour améliorer l'existant des personnes qui l'accepteraient, pour créer de l'entraide, du rapprochement gagnant-gagnant !

Il doit y avoir un travail plus approfondi avec les associations, travailler davantage avec celles qui ont un rôle de service public, de lien social, de dynamique sociale et intergénérationnelle, pour les renforcer, les faire travailler ensemble. Leur donner plus de moyens, leur permettre de se développer et de gagner en compétences.

D'une manière générale, l'ensemble des associations souhaiteraient bénéficier davantage du prêt des grandes salles pour organiser davantage de manifestations.

Vous avez réussi à organiser, concernant les rythmes scolaires, ce que nous estimons être une réelle concertation. Unanimement, l'ensemble des protagonistes a salué la démarche et les résultats qui s'en sont suivis ! Alors qu'attendons-nous pour continuer dans cette voie ?

Enfin, l'article L.3633-3 de la loi sur la métropole précise que : « La conférence métropolitaine élabore, dans les six mois qui suivent chaque renouvellement général des

conseils municipaux, un projet de pacte de cohérence métropolitain entre la métropole et les communes situées sur son territoire. Ce projet propose une stratégie de délégation de compétences de la métropole de Lyon aux communes situées sur son territoire, dans les conditions définies à [l'article L.1111-8](#). Dans les mêmes conditions, celui-ci propose une stratégie de délégation de certaines compétences des communes à la métropole de Lyon. »

« Le pacte de cohérence métropolitain est arrêté par délibération du conseil de la métropole après consultation des conseils municipaux des communes situées sur son territoire. »

Nous vous demandons donc de bien vouloir rapidement organiser la dite consultation sur notre commune pour aborder notre stratégie de délégation de certaines compétences des communes à la métropole de Lyon, cela avant que nous soyons mis devant le fait accompli lors d'un prochain conseil municipal. Ces éléments de réflexion sont essentiels pour la gestion politique et financière de notre commune.

Dans cette perspective de mieux répondre aux besoins sociaux, une baisse modérée de la marge brute, et donc de l'autofinancement, nous semble possible, sans mettre en cause nos capacités d'investissements. Mais c'est un choix politique vers lequel vous ne souhaitez pas tendre. »

**P. MASSON :** « Deux ou trois remarques d'ensemble. J'ai cru comprendre, Monsieur MONNET, que vous regrettiez un certain manque d'innovation et un manque en matière de cohésion sociale. Vous avez cité la médiathèque. Je rappelle que la médiathèque c'est la culture. En matière de cohésion sociale, on fait rarement mieux que l'éducation et la culture. Je vous rappelle aussi que l'un des éléments importants de la médiathèque c'est l'innovation par la présence du numérique. Et c'est aussi les économies d'énergie. On a déjà dit que l'on faisait des investissements qui nous permettaient de faire d'importantes économies (50 000 € cette année). Dans les années à venir, nous en verrons les fruits au niveau de la Médiathèque.

Monsieur CRUBELLIER, j'ai cru comprendre également que vous vouliez qu'on se base davantage sur le budget 2014 et les chiffres de 2014 pour faire le budget de 2015. Si on reconduit les dépenses de 2014, je vois mal comment on fera des économies en 2015, si on fait la même chose que l'année dernière. Et si on fait la même chose que l'année dernière, on ne fera rien de nouveau non plus. Or, cela vous a peut-être échappé mais le monde et la ville évoluent et nous sommes bien obligés d'adapter notre offre de services.

Enfin, cela n'a rien à voir avec les finances mais comme M. CALLIGARO nous a gratifiés d'une remarque sur une citation de Lénine, ce qui m'a un peu surpris mais on a un peu l'habitude d'une perte de repères en ce moment, je voudrais vous rappeler que Lénine a aussi dit : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ». Je pense que l'an prochain vous trouverez le chemin pour lire le budget dans le bon sens. »

**F. TIRTIAUX :** « J'ai bien noté toutes vos inquiétudes au sujet de la culture et je ne peux que m'en féliciter car cela montre l'intérêt que vous portez à ces différents projets. Tout d'abord, je rassure Monsieur MONNET. Le montant de 1,2 M€ comporte bien le mobilier. Vous pourrez vous y asseoir et en même temps vous y attabler et faire tout ce qui sera nécessaire.

Je réalise en fait que nos deux élus, Yves CRUBELLIER et Aurélien CALLIGARO n'ont pas vraiment fait partie de la réflexion qui a été menée puisque, comme vous l'avez noté, ce projet de médiathèque n'a pas fait partie à proprement parler de ce mandat mais plutôt du mandat précédent. Je vous invite bien évidemment à venir me voir ou tous les autres élus pour en savoir un peu plus sur ce projet. Je voulais déjà bien vous rassurer. Ce bâtiment ne vous paraissait pas trop ancien mais il avait déjà 25 ans et cela nécessite du renouveau. Il y a évidemment des raisons techniques mais il y a aussi un projet culturel et artistique. Sachez que le principe même de ce projet est de faire venir à la Médiathèque des personnes qui n'y venaient pas. Je vous invite lorsque ce sera fait en septembre à venir le découvrir. J'espère que vous y serez surpris comme on a décidé que cela devait l'être. Le rôle de cette

médiathèque sera non seulement culturel mais bien évidemment social. C'est pourquoi, comme vous l'espérez et en rêvez, nous sommes bien contents de vous confirmer que l'ouverture le samedi après-midi sera réalisée. Depuis quatre ou cinq ans, c'était l'un de nos objectifs premiers, sachant qu'il n'était pas question de le faire avec du personnel en plus. Pour cela, il fallait un aménagement intérieur et la nouvelle structure le permettra. Je voulais juste vous préciser que la Médiathèque n'est pas fermée. Il y a deux petites structures qui fonctionnent depuis le début avec une amplitude horaire même agrandie puisque le Centre Social a même été ouvert le samedi matin pour être en plus grande cohérence pour le sociétal sur le quartier.

Pour ce qui est du déficit de la Mouche, j'ai envie de vous dire que la culture n'est pas rentable, Monsieur CRUBELLIER. C'est vrai. Mais j'ai envie aussi de rajouter que la culture a un prix. Essayez l'ignorance et vous verrez ce que cela peut coûter de plus. Merci. »

**M. MILLET :** « Je voudrais répondre sur certains points à M. CALLIGARO. Dans son intervention, il a manifestement oublié que j'étais également élu à la Métropole de Lyon. Je rectifie. J'en profite d'ailleurs pour préciser à ceux qui en douteraient que je suis ravie d'y siéger et de représenter la Ville de Saint-Genis-Laval et les valeurs démocrates que nous portons.

Deuxième précision. J'ai également voté l'augmentation d'impôts à laquelle vous faisiez allusion. Au moins les choses sont claires pour ceux qui en douteraient. Je précise également que les mêmes qui poussent des cris d'orfraie au Grand Lyon sont souvent les premiers à avoir augmenté les impôts dans leur propre commune. On demande souvent de la cohérence aux hommes politiques. C'est aussi malheureusement ce qui fait défaut parfois et qui engendre des rejets, des votes qualifiés de contestataires ou du moins qui sont loin de ce que nous rappelait M. MASSON et de l'unité du 11 janvier.

Je voudrais préciser pourquoi j'ai voté, comme Monsieur le Maire, cette augmentation d'impôts. Je ne trouve pas forcément satisfaisant d'augmenter l'impôt. Nous avons eu des garanties d'abord par rapport à une politique d'investissements soutenus. C'est important. Il y a de grands projets. La Métropole de Lyon va se développer mais pas seulement, comme elle l'a toujours fait dans le Grand Lyon, du point de vue des bâtiments et de l'économie, mais aussi par rapport à des actions humaines. J'y reviendrai.

Deuxième exigence. Elle concerne la maîtrise des dépenses publiques. Je crois que la ville de Saint-Genis-Laval a montré l'exemple et a toujours prouvé qu'elle faisait attention aux deniers publics. Nous portons aussi la même exigence à la Métropole, notamment en ce qui concerne les frais de personnel. Hier au Grand Lyon a été votée une délibération qui concerne, par exemple, le temps de travail puisque désormais tous les agents vont travailler 1 607 heures. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités. C'est courageux de le faire. Je siégerai aux instances du personnel et le dialogue est un peu compliqué. Il est aussi important de dire qu'à un moment donné, une collectivité doit aussi montrer l'exemple et chacun doit pouvoir se mettre au travail correctement. Simplement pour vous donner un chiffre car je ne veux pas vous en abreuver. La remise aux 1 607 heures, qui est la durée légale du travail, permet une économie de 90 équivalents temps plein, soit à peu près 3 M€ pour la collectivité. Ce n'est pas négligeable.

Je voulais aussi apporter des précisions à Monsieur MONNET concernant le pacte métropolitain. On vous avait rappelé les modalités du pacte métropolitain qui va être élaboré en concertation avec les 59 maires et qui sera élaboré d'ici le 1<sup>er</sup> juillet à la Métropole. Ensuite, il sera présenté pour avis consultatif au niveau des communes. Vous parlez d'organisation de consultations. Monsieur MONNET, Monsieur le Maire et moi-même sommes des élus. Nous ne sommes pas hors-sol. Nous vous représentons aussi à la Métropole de Lyon. Nous avons bien été élus par les Saint-Genois. La représentation c'est comme la représentation nationale. À un moment donné, il faut aussi faire confiance aux élus qui vous

représentent. La consultation ne peut pas être pour chaque citoyen pour chaque item. À un moment donné, on travaille. Je suis dans la commission Métropole. Actuellement, nous avons des documents de travail et tous les groupes politiques font des propositions, que ce soit Europe Écologie les Verts, le Front National... Chaque groupe a l'occasion de faire des propositions. C'est discuté et concerté. Au-delà de ce que vous avez expliqué, cela va définir de nouveaux modes de relations et d'éventuelles délégations de compétences entre la Métropole et le Grand Lyon, et d'équipes de réflexion pour d'éventuelles mutualisations. Ce mot a été prononcé plusieurs fois. Ce sont aussi des pistes qui se sont développées non seulement au niveau des instances politiques mais dans d'autres instances, comme le Conseil de Développement où les citoyens sont largement représentés. Le Conseil de Développement travaille aussi en concertation avec le Grand Lyon. Je préciserai pour ceux qui ne le savent pas que Mme COMPARINI est la présidente du Conseil de Développement. On connaît aussi la qualité de ses relations de travail avec le président de la Métropole.

Il y a aussi d'autres instances. De nombreux partenaires travaillent pour faire des propositions. Je suis moi-même vice-présidente de l'Union départementale des CCAS du Rhône. Nous avons écrit une contribution avec l'ensemble des CCAS de toutes orientations politiques. Ce travail a été validé à l'unanimité, sauf une commune, celle de Vénissieux. Je ne peux pas mieux la citer puisqu'elle est actuellement en stand-by. Ce travail a été validé par l'ensemble des représentants des CCAS du Rhône pour faire des propositions. On a bien conscience aussi que l'on ne peut pas toujours réclamer des deniers publics et qu'il faut économiser. Il y a donc des propositions de mutualisations mais pas seulement pour faire des économies. C'est aussi pour rendre un meilleur service aux citoyens. Aujourd'hui, dans une commune un citoyen est perdu entre la Maison du Rhône, la Métropole, le CCAS, les associations... À un moment donné, il faut aussi qu'il puisse ne pas s'évader. On connaît en France les sommes énormes qui sont dues au non-recours au droit. Je pense que la Métropole c'est aussi cela. On dit souvent : urbain/humain, c'est une formule, mais je ne crois pas que ce soit une formule. Il faut essayer de faire en sorte que cette métropole descende plus vers l'humain et que l'on puisse davantage servir les citoyens. »

**F. VURPAS :** « Je suis désolé mais je ne partage pas du tout l'analyse de notre amie qui vient d'intervenir. Je suis scandalisé par l'augmentation. Cette augmentation ne va pas durer que cette année mais toutes les années du mandat. Il est plus intéressant de l'annoncer maintenant qu'à la fin du mandat où on va se faire réélire. Je ne suis pas d'accord. En même temps, dire à tous les Lyonnais que l'on va augmenter de 5 % les impôts l'année prochaine, c'est-à-dire toute la durée du mandat, on ne le dira plus car ce sera automatique.

Deuxièmement, je dis le même jour, à la même heure, que les élus eux-mêmes qui se disent responsables -c'est bien ce que j'ai entendu tout à l'heure- et soucieux des finances, acceptent aujourd'hui d'augmenter leurs indemnités de 20 %. Ces deux choses sont absolument scandaleuses et je ne les partage pas. Merci. D'ailleurs, j'ai signé la pétition qui a été faite pour protester. Elle a déjà recueilli des milliers de personnes. Je soutiens cette pétition. Je vous invite d'ailleurs à la signer, si vous m'avez bien entendu. »

**M. LE MAIRE :** « Dans un débat budgétaire, vous voyez combien il est difficile d'être agréable à tout le monde. J'ai entendu qu'il fallait réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il faut s'arrêter et faire moins. D'un autre côté, on me dit qu'il faut un nouveau souffle. C'est un peu compliqué ! Je ne sais pas bien si vous vous rendez compte de la situation des collectivités locales aujourd'hui. Regardez les budgets votés dans les communes voisines. Certaines réduisent carrément les subventions aux associations. Cela se fait dans certaines villes du Front National mais c'est davantage politique. Dans des communes comme Francheville ils ne leur donnent plus de fonctionnement mais que l'investissement. C'était dans Le Progrès. Regardez les augmentations des communes environnantes. On a vu aussi le cœur sur la main : « Je n'augmenterai pas les impôts ». Mais après la réalité des chiffres est présente. Je voudrais expliquer pourquoi à la Métropole il y a une augmentation de 5 %. Le

président du Grand Lyon, comme il l'a fait pour les Lyonnais, avait dit qu'il augmenterait les impôts. Cela a d'ailleurs été un sujet de polémique pendant la campagne. Je suis désolé, Monsieur VURPAS, mais vous étiez conseiller communautaire et je suis curieux que vous ayez si peu de mémoire. Cela faisait 13 ans que la Métropole n'avait pas augmenté les taux d'impôt. Si on regarde de plus près, c'est 1 milliard que la Métropole va perdre en dotations entre la DGF et le Fonds de compensation intercommunal sur le mandat d'ici à 2020. Quand on perd 1 milliard c'est beaucoup d'investissements en moins. Ce sont des équipements dans nos communes en moins. C'est de l'emploi et de l'activité économique en moins. Concernant les compensations des 5 %, pour la première fois depuis 13 ans, nous avons fait modestement que 1 % en 11 ans. Il n'y a pas beaucoup de communes qui peuvent en dire autant. On me dit que je fais de l'autosatisfaction. Non. Je fais simplement du constat objectif.

Je reviens sur les communes qui autour de nous se retirent du PLIE, ferment un certain nombre de services, sont dans une quasi réduction de toutes leurs activités et services. Ce n'est pas notre cas. À Saint-Genis-Laval, nous avons la satisfaction d'avoir une ville peu endettée même si on passe à quatre ou cinq années. Si on prend un contribuable ou un particulier, il est assez rare qu'il puisse rembourser un gros investissement en cinq ans. Nous allons arriver à quatre ans et demi ou cinq ans. La zone orange, c'est 10/12 ans de temps pour rembourser son capital. Nous avons de la marge. J'ai bien pris les félicitations que vous avez faites aux services pour les économies mais ce ne sont pas les services qui font tout seul. Nous leur avons demandé les économies. C'est notre action politique d'orientation, de mutualisation des services, de revisiter un certain nombre d'associations quant à leurs dépenses pour nous donner des marges de manœuvre. C'est ce que nous faisons depuis quelques années. Après, on peut avoir des incantations sur un certain nombre de sujets. Je vois que des commerces ouvrent à Saint-Genis-Laval. Nous ne sommes pas endettés. Cela nous permet justement de continuer les investissements. Les entreprises que je rencontre ne me disent pas qu'il faut réduire. Elles me demandent de maintenir l'investissement pour qu'elles puissent maintenir et sauver leurs emplois. Ce n'est pas un problème de bénéfiques. Celles que l'on rencontre sur le Grand Lyon et sur la Métropole sont exactement dans cette problématique.

Je rappellerai aussi que les investissements au niveau de la Métropole sont créateurs d'emplois et de richesses. C'est un facteur d'attractivité. Le CERAL et d'autres organismes ont dit que l'année dernière 88 entreprises, soit plusieurs milliers d'emplois, se sont installées sur l'agglomération lyonnaise, sur le territoire de la Métropole. Nous en avons eu deux. Nous avons des entreprises européennes qui s'installent. Nous avons les plus forts taux d'investissement européens et même étrangers sur le territoire de la Métropole. Nous sommes aujourd'hui placés au sixième rang des métropoles européennes. Ce n'est pas pour se faire plaisir mais nous avons encore du dynamisme, de l'investissement et de l'emploi. C'est cela qu'il faut préserver.

La responsabilité des élus aurait elle du être : on casse cette dynamique ? On se replie sur son clocher ? On arrête ce développement et puis on n'aura pas augmenté les impôts. On a pris nos responsabilités, des responsabilités d'élus responsables. |

J'entends parler de concertation. Il n'y en a pas assez. Nous venons d'en faire une pour les rythmes scolaires. Il y a le métro. L'investissement du SYTRAL c'est 1 milliard d'euros sur les six ans à venir avec le prolongement du métro. La règle de la concertation est organisée au niveau de l'agglomération. Néanmoins, c'est un facteur d'attractivité et de dynamisme pour notre commune et pour l'ensemble de l'agglomération. Voilà quelques éléments pour vous répondre sur ce sujet.

Monsieur VURPAS, je suis vraiment désolé, vous qui étiez conseiller communautaire adjoint dans un autre mandat avant moi, de parler des indemnités. Aujourd'hui, il y a un problème sur le statut d'élu local. Les élus de la ville ou les élus communautaires y passent leur vie et leur

temps. C'est une indemnité et non un salaire. Il n'y a pas si longtemps, elle n'était même pas soumise à la sécurité sociale ni vieillesse. Les élus perdaient du temps et des cotisations sur leur retraite. J'ai accepté ce principe.

J'aurais aimé, Monsieur CALLIGARO, que vous me posiez la question des dotations personnelles qui sont celles des impôts locaux, les impôts des contribuables, les parlementaires, les sénateurs, les députés, qui cumulent avec le conseiller général, etc., dans des dotations pour le moins obscures. C'est la première année que l'on voit où elles vont sans critère de répartition. C'est aussi un problème important. On peut aussi donner 1 000 € pour la Confrérie de la Tête de Veau mais sur l'aspect sociétal de notre vie, les urgences et les priorités que nous avons, je ne pense pas que ce soit le plus important aujourd'hui. Je vois les conseillers métropolitains qui sont investis et qui passent des heures. C'est un choix que nous avons fait, sauf que nous regarderons, au niveau des conseillers métropolitains, à sortir ces indemnités d'un temps de présence effective dans les commissions. C'est en discussion. Cela ne se fait pas à l'Assemblée Nationale ni au Sénat. Peut-être que là, il y aurait aussi des progrès à faire. On va regarder les milliers d'euros d'un certain nombre d'élus et de cumuls de mandats. Il faut regarder un peu plus loin que le bout de son nez et voir aussi l'efficacité des élus qui sont largement investis dans ce domaine. C'est pourquoi, nous avons voté avec Mme MILLET ces délibérations.

Sur notre budget, on constate que le fonctionnement a été très largement réduit au fil des années. Aujourd'hui, nous sommes dans une recherche permanente d'optimisation des fonctionnements. On voyait 0 et 2 % sur le budget du personnel. Les 2 % étaient expliqués. Des régimes indemnitaires catégoriels avaient été modifiés. Ce n'est pas notre ressort. Il y avait aussi les salaires des acteurs, des vacataires, des temps d'activité de la vie scolaire. Nous sommes dans cette dynamique depuis plusieurs années. C'est aussi ce qu'il faut regarder.

Sur le fonctionnement de services, nous sommes sur une optimisation permanente de nos équipements. Je ne segmentarise pas, Monsieur MONNET, tel ou tel point pour faire resseortir le Développement Durable. Nous avons un projet et nous le faisons globalement. Quand nous avons fait la Médiathèque, nous avons pensé au projet culturel et aux 40 % d'économies que l'on pourrait faire. Aujourd'hui, vous qui êtes pour le développement durable, vous êtes quand même très contradictoire dans vos propos. Nous avons essayé de voir ce que l'on pouvait faire sur ce bâtiment pour résoudre un problème d'accessibilité. C'est de la cohésion sociale et de l'intégration d'un certain nombre de minorités. Nous avons essayé de réduire la consommation. C'est important. Vous en parliez dans votre discours et nous le faisons tous les jours. Nous avons essayé de réduire les dépenses d'énergie de ce qui était une passoire énergétique construite il y a 25 ans. Je ne vais pas dire que c'est la faute des autres. C'était comme cela à l'époque. Nous l'avons assumé. Nous le transformons. C'est pareil pour les modifications de la Mouche. Il y a une autonomisation de la salle Gayet pour faire des économies de personnel. Nous sommes en permanence dans cette recherche. Nous avons fait la Médiathèque en concertation. Je ne suis pas pour les grandes concertations. Je suis pour les concertations que nous avons faites pour la Médiathèque et que nous faisons sur chacun de nos projets. Par exemple, la place des Barolles a été réalisée avec les habitants. La Maison de Quartier a été faite avec les usagers, avec un comité de suivi des habitants. C'est de la véritable concertation. Bien sûr, nous allons lisser dans le temps un certain nombre de réalisations mais nous sommes encore capables de répondre à des équipements et des investissements pour satisfaire les besoins des Saint-Genois. Satisfaire le vivre ensemble quand on fait une maison du quartier. Il n'y a pas de projet pharaonique. N'est-ce pas d'apporter des solutions au quartier des Collonges, au quartier des Barolles, avec des équipements appropriés, la rénovation des espaces urbains ? J'ai une différence politique de fond avec vous sur ce sujet. Je crois que nous travaillons au plus près du citoyen et du quotidien en apportant des équipements dans chacun des quartiers. Nous les avons apportés au centre-ville avec une rénovation et certains équipements supplémentaires. Nous les apportons aujourd'hui dans les quartiers.

*Sur la santé, je veux bien que la Ville porte l'installation des ophtalmologistes, mais ce n'est pas de notre compétence. Il y a un secteur libéral et il faut aussi le laisser fonctionner de sa propre initiative.*

*Sur l'économie, nous sommes avec la Métropole dans une dynamique de l'insertion et de l'économie. Notre compétence est dans le soutien au PLIE, dans les e-paniers même si c'est une affaire qui fonctionne difficilement. Nous avons 12 commerces qui ont ouvert. Allez voir les communes voisines. Bien sûr qu'il y a une rotation des commerces mais allez voir en dehors comment cela se passe. Je ne dis pas que c'est idyllique chez nous car il y a encore plein de choses à faire. Ce n'est pas de l'autosatisfaction mais un constat objectif. Pour moi, la mixité et les services de proximité font partie de la qualité de vie et du vivre ensemble que nous développons à Saint-Genis-Laval depuis des années. Nous avons encore beaucoup de choses à faire. Il est clair qu'aujourd'hui les contraintes économiques vont nous donner à revisiter un certain nombre de politiques publiques, mais nous le faisons déjà.*

*Concernant les associations, nous sommes en train de discuter avec elles. Nous les avons reçues ici pour les budgets. Nous allons discuter avec elles des contrats d'objectifs que nous allons remettre en œuvre. Nous allons faire un programme pluriannuel de fonctionnement. Même M. CRUBELLIER n'a pas vu que l'on avait fait un programme pluriannuel d'investissements. Nous sommes dans cette dynamique-là. Nous sommes une des rares communes à faire un plan pluriannuel de fonctionnement.*

*Sur la sincérité des budgets, Monsieur CALLIGARO, nous avons fini le budget 2014 avec plus ou - 1 % en Décision Modificative (DM), avec une seule DM dans l'année. D'ailleurs, cela m'a amusé car les postes qui ont diminué vous ont inquiété. Vous parliez de sincérité du budget. Quand on fait des économies, vous pensez que l'on n'est pas sincère, et quand on augmente on surestime !*

*Je vous avais expliqué la dernière fois lorsque nous avons voté la DM que l'on était à plus ou moins 0,5 de notre budget. Faites-nous confiance, Monsieur CALLIGARO, cela n'exclut pas votre contrôle attentif et très efficace pour agraffer le budget et en suivre le planning. Néanmoins, au début vous pouvez faire un peu des impasses de gestion sur les emprunts, etc., mais au bout de 10 ans cela finit quand même par ressortir et la situation de la commune de Saint-Genis-Laval est largement enviable. Nous allons faire profiter de ce bénéfice de la gestion l'ensemble des Saint-Genois en répondant à leurs demandes avec des équipements sportifs, avec le développement de la petite enfance, avec un soutien aux associations que nous espérons maintenir au même niveau que maintenant. On a des associations qui fonctionnent mais qui ont aussi compris que demain il va falloir faire mieux avec moins.*

*Simplement un mot sur les restes à réaliser. C'est un peu comme la "cagnotte" de la TEOM, selon Monsieur VURPAS, tout à l'heure. Quand on lance un bâtiment qui se construit sur 18 mois, on en paye une partie à l'année N et l'autre partie à N+1 et cela s'appelle un reste à réaliser, mais la dépense est bien engagée. Monsieur CRUBELLIER, dans les comptabilités publiques, on ne fait pas plus d'emprunts que de dépenses. Ce n'est pas parce que l'on inscrit la dépense que l'on prend l'emprunt du montant de la dépense. On fait l'emprunt annuellement, en fonction du besoin. On est sur un principe d'annualisation.*

*Sur les AP et les CP, c'est très technique. Vous pourriez avoir raison mais c'est ce que nous faisons déjà ici, sauf que vous ne l'avez pas vu. Ce n'est pas très grave. On n'emprunte pas plus que ce que l'on a besoin à la fin de l'année. Nous sommes non pas dans l'augmentation d'un capital d'emprunts qui serait insurmontable pour la ville.*

*Sur l'avenir, Monsieur CALLIGARO, j'espère que les collectivités comme nous ou les acteurs vont pouvoir continuer à accompagner les entreprises à créer des emplois et à se développer. J'espère aussi. Je suis un optimiste de nature. Nous allons passer ce cycle-là. Nous allons*

*sûrement avoir une nouvelle forme de croissance, peut-être plus sur le développement durable. Nous aurons ce cap à passer. Aujourd'hui, je ne peux pas vous prédire ce que sera la situation économique de ce moment. Quel sera le cours du franc suisse, du dollar ou de l'euro, je n'en sais rien aujourd'hui, sinon que les perspectives ne seront pas extraordinaires.*

*Sur nos emprunts, bien sûr que nous sommes vigilants, Monsieur CALLIGARO. Je voudrais vous rassurer ainsi que les Saint-Genois. Cela fait quand même quelques années que nous prenons des emprunts. Nous payons aussi des emprunts qui ont été pris par les précédentes municipalités. Ce ne sont pas que les nôtres. En arrivant, nous avons effectué un toilettage des emprunts. Nous avons renégocié beaucoup d'emprunts pour avoir des taux constants. Je l'avais déjà expliqué mais vous êtes nouvellement installé comme élu et c'est normal que l'on redonne ces éléments. Nous avons un tiers de taux variable et deux tiers de taux constant. Nous nous faisons aider au besoin. On nous avait critiqués parce qu'on prenait une AMO pour les emprunts. Si beaucoup de communes l'avaient fait, comme Saint-Étienne, Oullins, et d'autres, elles auraient été moins dans la difficulté. Nous avons payé un conseil pour lire les emprunts car ce n'est pas toujours très simple. Soyez rassurés, Monsieur CALLIGARO, que nous sommes extrêmement attentifs et vigilants sur ce sujet.*

*En définitive, notre budget est le fruit des années précédentes. On ne va pas regarder dans le rétroviseur aujourd'hui. On regarde sur l'avenir. Nous sommes dans une dynamique de développement et de services. Je reprends à notre compte ce qui a été dit sur les problèmes sociétaux. Nous allons devoir nous interroger sur un certain nombre d'actions à faire sur le terrain. Ce n'est pas seulement l'éducation mais également la parentalité et le périscolaire. Nous avons une impérieuse responsabilité de réfléchir ensemble à un certain nombre de choses. Nous réfléchissons mais nous avons déjà développé des actions dans ce sens-là, Monsieur MONNET. »*

*Comme je l'ai dit aux Vœux, nous pouvons rencontrer chacun des acteurs économiques qui sont quand même optimistes et qui ne sont pas dans le bashing. D'abord, nous avons une belle ville et une bonne situation financière. Ce n'est pas de l'autosatisfaction. Si nous devons être notés aujourd'hui, nous serions AAA. Ce n'est pas une difficulté. Finalement, je suis assez content de la gestion de la ville. Des services, certes, mais aussi les orientations données par les élus au cours de ces années.*

*Je vous remercie de ce débat et de vos propositions de qualité. Vous voyez combien il est difficile de satisfaire tout le monde dans le cadre d'un budget municipal. L'essentiel est que les Saint-Genois s'y retrouvent. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 5.

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Abstention

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

#### **QUESTIONS ORALES**

## Questions du groupe Saint Genis Bleu Marine

**Y. CRUBELLIER :** « Le 7 janvier 2015, de terribles attentats révoltaient la France en faisant 17 morts ! C'est bien la France qui a été attaquée, le peuple français dans son ensemble !

Le gouvernement décidait alors d'activer le dernier niveau « attentat » du plan Vigipirate, niveau de « protection maximale » qui correspond à un risque d'attentat élevé. Ce niveau est maintenu à ce jour. Notre ville de Saint-Genis-Laval ne devrait-elle pas, elle aussi, prendre des dispositions énergiques ?

En effet, bien que n'ayant pas connaissance des chiffres détaillés puisque ceux-ci ne sont pas officiellement communiqués, les Saint-Genois ressentent un climat d'insécurité certain. Et pour preuve !

- À la fin d'une récente réunion du CCAS, vous avez reconnu la radicalisation de certains habitants de notre commune ! Les Saint-Genois sont en droit de s'interroger.
- Courant janvier, plusieurs cambriolages ou tentatives, ont été commis quartier des Clos.
- Au début de l'allée de la Citadelle, pendant quelques jours, la gendarmerie aurait surveillé des habitations ? Les Saint-Genois sont aussi en droit de s'interroger quant aux motifs de cette surveillance !
- Les travaux de rénovation de la grande barre du Champlong ont dû être arrêtés pour cause d'insécurité. La Lettre du Grand Lyon distribuée aux habitants le dit clairement. Grand Lyon Habitat vous a indiqué par voie d'affichage à plusieurs reprises que les entreprises rencontrent de nombreuses difficultés à travailler sur la réhabilitation de votre bâtiment ainsi que sur les garages\*. En effet, depuis le mois de septembre, les compagnons présents sur site subissent des menaces et des agressions verbales. De plus, de nombreuses dégradations et vols ont eu lieu. Afin de mener à bien les travaux, il a fallu faire intervenir une société de gardiennage 24H/24 engendrant ainsi un coût supplémentaire important. À ce jour, seules les allées 24 et 25 sont terminées. Il est impossible de continuer la réhabilitation dans ces conditions. En conséquence, Grand Lyon Habitat en concertation avec les entreprises a pris la décision de suspendre les travaux en attendant que de meilleures conditions soient réunies.

En outre, nous avons tous en mémoire le policier municipal abattu à Vénissieux fin 2014 lors d'une course poursuite mais aussi la jeune Aurélie abattue à Villiers sur Marne par des braqueurs. Le 9 janvier 2015, à Montrouge, c'est Clarissa, policière municipale stagiaire, qui laissait sa vie, tout comme deux autres policiers abattus la veille, lors de l'attentat de Charlie Hebdo, Franck et Ahmed!

Le démantèlement d'une filière djihadiste dans la petite ville de Lunel prouve que même les zones rurales ne sont plus à l'abri. Que penser de la plainte déposée par la mosquée d'Oullins à l'encontre d'un de ses fidèles, heureusement identifié à temps ? Plainte déposée à l'encontre de cet individu par les responsables de la mosquée pour avoir exercé une influence très néfaste, en prônant une vision salafiste de l'islam, d'après Le Progrès du 5 février 2015.

Les Saint-Genois, comme l'ensemble des Français, sont inquiets, très inquiets, voire même angoissés.

Devant cet état de fait, nous sommes amenés à formuler les questions suivantes :

- Envisagez-vous d'organiser une réunion publique à Saint-Genis-Laval sur le thème de l'insécurité comme la commune de Francheville va le faire le 2 mars 2015 ?
- Pensez-vous augmenter les effectifs de la police municipale, notamment sur le terrain ?
- Pensez-vous mettre de nouveaux équipements à disposition de nos policiers municipaux qui risquent leur vie pour notre sécurité, notamment des gilets pare-balles, Flash

*Ball, ou en les armant comme c'est le cas dans certaines communes, notamment, Brignais, Saint Maurice de Beynost, Saint Priest ?*

*– Quelles mesures sont envisagées pour la remise en route des travaux de réhabilitation au Champlong pour garantir la sécurité des entreprises et des habitants ?*

*Nous avons bien conscience que la sécurité représente un véritable défi pour les années à venir mais si les Saint-Genois voient leur sécurité garantie, ils ne pourront que mieux apprécier de vivre dans notre belle ville, tous ensemble ! »*

**M. LE MAIRE :** *« Merci. En lisant votre question, je me demandais si nous habitons la même ville. Vous parlez d'un climat d'insécurité en évoquant des choses qui n'ont rien à voir. En effet, cela n'a aucun sens d'évoquer pêle-mêle le terrorisme, les cambriolages et des surveillances de la gendarmerie rue de la Citadelle, qui étaient en réalité en lien avec une affaire de violences intrafamiliales !*

*De grâce, ne brandissez pas des épouvantails pour faire peur en mélangeant ainsi les choux et les carottes. La question de la sécurité est trop importante pour être ainsi caricaturée !*

*Sur la question de la menace terroriste, celle-ci est présente depuis des années même si elle s'est dramatiquement rappelée à nous récemment.*

*Comme l'a indiqué le Premier Ministre, il va falloir malheureusement s'habituer à vivre durablement avec cette menace sans tomber dans la peur car, d'une part, la peur n'éloigne pas le danger et, d'autre part, ce serait donner victoire à ceux qui veulent précisément la semer et nous faire changer notre façon de vivre.*

*Il faut donc, certes, être vigilant mais je refuse d'être alarmiste sans fondements.*

*À Saint-Genis-Laval, j'ai fait le point avec la gendarmerie sur les dispositions prises dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. La gendarmerie s'est ainsi vu affecter des moyens supplémentaires que ce soit en termes d'effectifs ou d'armement, et avec des consignes de vigilance spécifique que je ne vais pas dévoiler publiquement, ce que chacun comprendra.*

*Par ailleurs, je suis en contact avec le SDIG (Service De l'Information Générale / anciennement Renseignements Généraux) car toutes les autorités institutionnelles sont vigilantes et mobilisées.*

*D'une manière habituelle et a fortiori dans le cadre de ce plan Vigipirate renforcé, la Police Municipale travaille en étroite coordination avec les forces de l'ordre nationales auxquelles incombe en premier lieu la sécurité publique. En effet, l'emploi de la force armée est une compétence régalienne de l'État et doit le rester à mon sens.*

*C'est notamment la raison pour laquelle je ne suis pas favorable sur le principe à l'armement de la police municipale avec des armes de catégorie une, la police municipale étant avant tout une force de prévention, de dissuasion, que nous utilisons aussi dans des actions particulières. Nous avons aussi cette responsabilité et l'ai aussi en tant que moi-même magistrat de cette ville. Vous citez des communes qui ont armé ou équipé leur Police Municipale de gilets pare-balles mais je peux aussi vous en citer d'autres qui ont fait le choix contraire, de sensibilités différentes : Bron, Charbonnières-les-Bains, Villeurbanne, Sainte-Foy-les-Lyon, etc.*

*Si nous sommes donc particulièrement vigilants sur l'aspect sécuritaire, la réponse à ces phénomènes terroristes ne peut pas uniquement être sécuritaire, notamment quand il s'agit de jeunes français qui se radicalisent sur notre propre territoire.*

*Ces événements doivent nous conduire à nous interroger sur notre politique éducative au sens*

*large (à l'école mais pas seulement) pour que la République et ses valeurs, ses droits, ses devoirs, ne soient pas que des mots , sur l'emploi des jeunes, sur le regard que l'on porte - médias compris - sur les banlieues, sur les religions et leur place dans notre pays laïque, mais aussi sur les écarts de répartition de la richesse mondiale et les enjeux géopolitiques qui alimentent aussi des mouvements comme Daech, etc. Le sujet est complexe et doit être aussi à l'écart de la surenchère politique, des postures politiques et des fonds de commerce politique.*

*À Saint-Genis-Laval, suite aux attentats, j'ai ressenti de l'émotion, des interrogations, parfois des inquiétudes chez nos concitoyens, mais pas vraiment de tensions.*

*Il y a un vivre ensemble réel sur notre commune, j'en veux pour preuve la représentation de toutes les communautés religieuses présentes sur la commune le jour du 8 janvier devant la Mairie. C'était un signe fort.*

*Il est primordial de ne pas se laisser entraîner vers des tensions qui ne faciliteront en rien les choses.*

*En termes de délinquance générale, ce n'est pas parce que l'on répète les choses fausses 100 fois qu'elles deviennent des vérités. C'est par principe, il y en a toujours trop. C'est évident pour la personne qui le subit. Il ne faut jamais crier victoire et toujours rester mobilisé. Je rappellerai néanmoins que les chiffres sur Saint-Genis-Laval sont plutôt bons et correspondent à ceux d'un secteur rural comme la Haute Loire et le bilan 2014 le montre encore.*

*Alors oui, je suis très attentif, Monsieur CRUBELLIER, dans ma responsabilité d'élu, que j'assume depuis un certain nombre d'années et qui est pour moi fondamentale et forte, à titre personnel, à l'intérêt général et public. Je suis investi de la sécurité de nos concitoyens. Je suis très attentif aux enjeux liés à la sécurité de nos concitoyens, mais je n'envisage pas de faire de Saint-Genis-Laval un camp retranché, qui ne serait pas, quoi qu'il en soit, une garantie absolue mais conduirait par contre à délaissier des pans entiers de l'action publique utile à notre cohésion sociale.*

*Merci. Ce Conseil Municipal est terminé. Y a-t-il des questions relatives à l'ordre du jour ? »*

**INTERVENANT DU PUBLIC :** « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous ne sommes plus à Saint-Genis-Laval chef-lieu de canton. Je pense que cela correspondait à un travail qui n'existait plus. Comment ce travail en moins a-t-il été réutilisé et cela a-t-il une incidence sur le budget ?

**M. LE MAIRE :** « Aujourd'hui, dans ce domaine-là, il n'y a pas d'incidence sur le budget directement. Nous allons nous réorganiser avec la Métropole pour que les fonctions que nous assurions avant, qui étaient éventuellement dans le cadre de l'état civil et de l'accueil, perdurent dans le cadre de la Métropole. Cela passera dans le plan de cohérence territoriale que nous avons commencé à examiner. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 25 février 2015  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER